

Bulletin MUNICIPAL

Janvier 2019



*Vivre
à Brie*



A LA UNE

4/8

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal
Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal
Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes - Subventions aux associations 2018
Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019 - Tarifs de l'Abri de l'Isle 2019

LA VIE COMMUNALE

9/14

Réhabilitation et rénovation de l'accueil de la Mairie, de la salle de mariage et de salle du conseil municipal
Réhabilitation et rénovation du dernier Commerce : Le Baïona
Rétrocession des biens fonciers communaux - Requalification du lotissement "Prairie de l'Isle"
Des changements dans l'équipe des services techniques sont intervenus
Travaux voirie 2018 - Lagunes - Bâtiments communaux - Divers
CCAS - Inauguration des logements Aiguillons : résidence "La Belle Isis"
Répartition du produit des recettes des amendes de police
Acquisition de matériel - Enfance-Jeunesse Fonctionnement des écoles

AU CONSEIL MUNICIPAL

15/18

Compte-rendu des délibérations des Conseils Municipaux de 2018
Rapport annuel du SPANC 2017 - Enfance-Jeunesse
Dispositif "argent de poche" - CCAS

LA VIE DES ASSOS

19/26

Liste des associations briennes - 1001 fleurs - Commission Culture 2018
Rencontre des "Brie de France" les 28-29-30 avril et 1^{er} mai 2018
Accueil de loisirs de Brie - ES Brie - Médiathèque de Brie
Gymnastique Brie 2018-2019 Salle "l'Abri de l'Isle" - Amicale des donneurs de sang bénévoles
Paroisse Sainte-Anne en Pays de Janzé - Club de l'Amitié - Secours Catholique
UNC - AFN - Saint-Hubert de Brie - Le Comité des Fêtes - Graine d'Éveil

LA VIE DE L'ÉCOLE

27/28

L'école du Sacré-Cœur - OGEC - L'APEL

NOS PARTENAIRES

29/39

Roche aux Fées Communauté à votre service - SMICTOM - Point Accueil du Pays de la Roche aux Fées
Tous pour la Vie - Entretien des berges - La loi LABBÉ - Le CLIC de la Roche aux Fées
Syndicat intercommunal des eaux de la forêt du Theil - Le Relais pour l'Emploi - Ripame
Office des Sports - Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré

INFOS DIVERSES

40/47

Le recensement se déroule dans votre commune, du 17 janvier au 16 février 2019
La défense et vous - Le service civique - La garde nationale - La service national obligatoire
Prélèvement à la source
Mise en place du répertoire électoral unique (REU) - Elu.e demain : pourquoi pas moi ?
Déclarations Préalables accordées en 2018 - Permis de Construire accordés en 2018
Les manifestations 2019 - État Civil 2018
Vœux de la Municipalité

ÉDITORIAL

Chères Briennes, Chers Briens,

Comme chaque année, le moment des vœux est privilégié pour présenter ce qui se fait sur notre Commune.

Trois chantiers ont été conduits en 2018, ce qui en fait une année relativement fertile. L'accueil de la Mairie et la salle de mariages et conseils municipaux est enfin totalement accessible pour les personnes à mobilité réduite (PMR), le lotissement de la Prairie de l'Isle vieillissant a été réhabilité et rendu lui aussi accessible aux PMR.

Mais le projet dont peut être fier le Conseil Municipal, c'est avant tout autre la réouverture de notre Commerce qui a eu lieu le 5 novembre.

Enfin l'activité a repris dans le centre de notre bourg. Nous le devons au partenariat fructueux entre le nouveau commerçant, Quentin Knockaert et la Commune de Brie. Il habite la commune avec sa famille depuis plusieurs années. Pour sa part, il a racheté le fonds de commerce et le matériel du Baïona. La Commune quant à elle a racheté le bâtiment, l'a rénové et l'a loué au terme d'un bail commercial.

Rappelons qu'outre l'activité Bar-Restaurant vous pourrez y trouver du pain, la presse régionale, des tabacs et bientôt des jeux. Les débuts sont très prometteurs et c'est bien agréable d'y rencontrer nombre de Briens dans une ambiance conviviale : c'était bien un des objectifs de la Municipalité.

Un échec dont je dois dire quelques mots : la Région a décidé contre toute raison de construire un nouveau lycée à Châteaugiron et non à Janzé. Cela fera un cinquième lycée public à l'est de Rennes dans un rayon de 12 km autour de Cesson-Sévigné, un secteur socialement favorisé qui se trouvera sur-doté et pour nous, dans le secteur de Roche-aux-Fées Communauté le désert éducatif... Inacceptable.

A Brie l'année 2019 sera calme (finances obligent !). Quelques pistes de travail tout-de-même : Il reste des petits travaux d'accessibilité sur certains équipements (la Médiathèque, la salle près de l'église, le cimetière), nous réfléchissons à l'organisation du bourg, nous devons avancer dans la révision du PLU, et nous n'oublierons pas que les vestiaires du stade souffrent d'une certaine désuétude...

La nouvelle année arrive avec une actualité nationale très fournie. La préparation des fêtes a été contrariée par des mouvements sociaux inattendus : le mouvement des « gilets jaunes » peut se lire comme une révolte des « laissés pour compte » et cela particulièrement en milieu rural.

Le pouvoir vacille et pour une fois les Maires en derniers bastions de notre République et de la Démocratie sont convoqués pour organiser une vaste consultation citoyenne. Notez qu'un registre de « doléances » est déjà ouvert en Mairie depuis le 8 décembre.

Cet appel à l'aide en direction des maires me semble être un aveu d'incapacité et de désarroi de nos élites nationales après des années entières de discours invariants dont je ne citerai que quelques bribes : trop de communes, transferts obligatoires de compétences vers les communautés de communes, regroupements obligatoires, les élus sont trop nombreux et coûteux (alors que leur action tient surtout du bénévolat voire du sacerdoce), la mode de la métropolisation censée donner une visibilité européenne à quelques pôles urbains en France en y massifiant l'activité et l'habitat, la fin programmée des trajets domicile-travail pour de bonnes raisons écologiques...

Ces discours sont probablement vécus comme les présages de la fin d'un modèle social fait d'ascension sociale et d'accès à la propriété... Sommes-nous prêts ? Certainement non, et les mouvements sociaux en cours sont le fruit de l'appréhension et du sentiment de rétrogradation d'un bon nombre de nos concitoyens.

Le débat de ce début d'année 2019 sera passionnant et croyez bien que je serai dans mon rôle et à vos côtés pour le mener.

Pour finir, je veux remercier tous les acteurs de Brie : le Conseil Municipal, le CCAS, le CMJ, les responsables et les bénévoles des associations et le personnel communal qui contribuent à son animation et à sa prospérité. Vous êtes la richesse de notre Commune.

Bonne année à tous, avec le Conseil Municipal je vous souhaite bonheur, santé et prospérité...

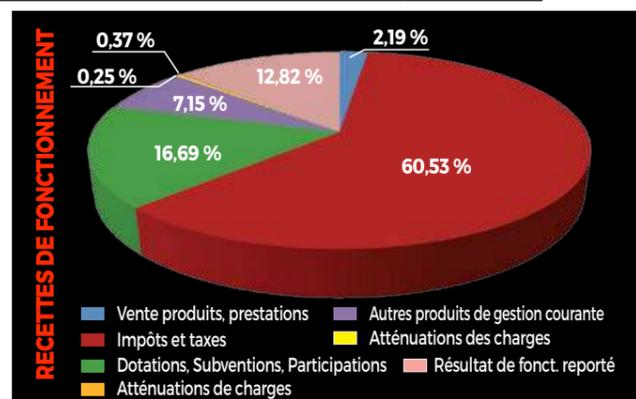
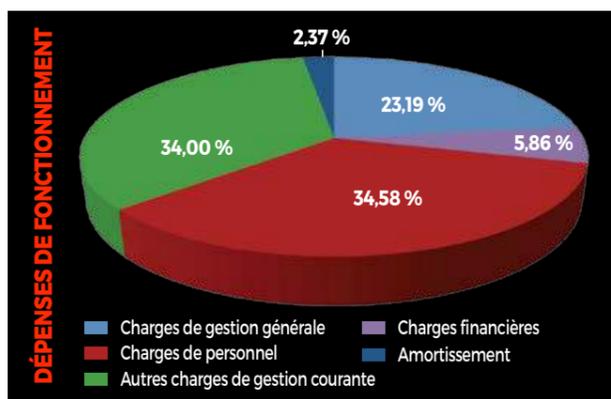
Cordialement,

Bernard JAMET

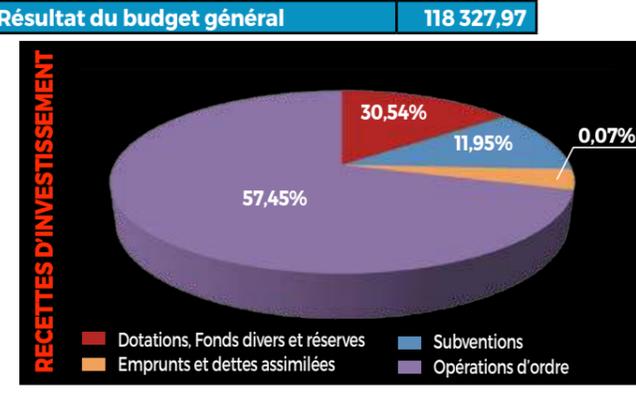
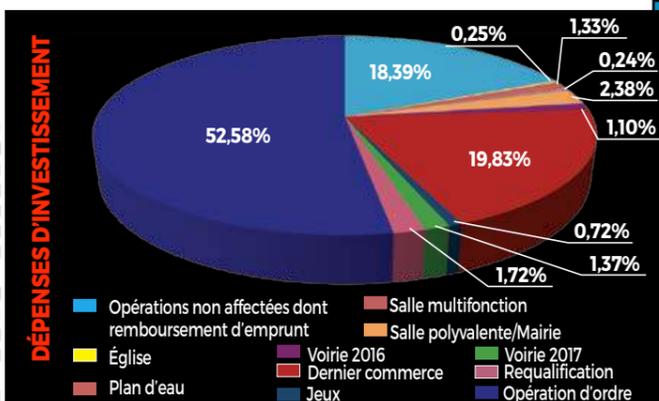


Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal

Fonctionnement 2017					
Dépenses	€	%	Recettes	€	%
Charges de gestion générale	140 412,58	23,19	Vente, produits, prestations	16 441,52	2,19
Charges de personnel	209 369,21	34,58	Impôts et taxes	455 247,28	60,53
Autres charges de gestion courante	205 820,55	34,00	Dotations, subventions et participations	125 524,89	16,69
Charges financières	35 493,11	5,86	Autres produits de gestion courante	53 788,26	7,15
Charges exceptionnelles	2,00	0,00	Atténuations de charges	1 872,00	0,25
Amortissement	14 332,26	2,37	Produits exceptionnels	2 807,50	0,37
			Produits financiers	2,80	0,00
			Résultat de fonctionnement reporté	96 427,97	12,82
Total	605 429,71	100,00	Total	752 112,22	100,00
			Résultat de fonctionnement	146 682,51	

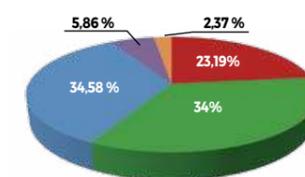


Investissement 2017					
Dépenses	€	%	Recettes	€	%
Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	Dotations, fonds divers et réserves	173 098,59	30,54
Opérations non affectées dont remboursement d'emprunt	109 439,05	18,39	Emprunts et dettes assimilées	393,40	0,07
Église	1 472,58	0,25	Subventions d'investissement	67 722,88	11,95
Plan d'eau	7 899,00	1,33	Opérations d'ordre	325 640,11	57,45
Mairie	514,45	0,09			
Salle multifonction	1 403,26	0,24			
Salle polyvalente et Mairie	14 192,95	2,38			
Voirie 2016	6 557,59	1,10			
Dernier commerce	118 056,78	19,83			
Jeux	4 298,61	0,72			
Voirie 2017	8 198,24	1,38			
Requalification lotissement Prairie de l'Isle	10 225,34	1,72			
Opération d'ordre	312 951,67	52,58			
Total	595 209,52	100,00	Total	566 854,98	100,00
			Résultat d'investissement	-28 354,54	
			Résultat du budget général	118 327,97	

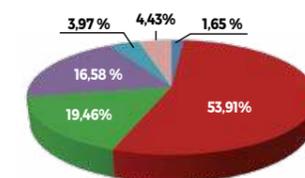


Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal

Dépenses 2017	€	%		
Charges de gestion générale	140 412,58	23,19		
Achat et variation de stock dont :			39 753,33	
- électricité				19 413,89
- fournitures administratives				1 803,18
- matériel outillage				6 579,97
Services extérieurs dont :			67 309,59	
- entretien voies et réseaux				26 575,40
- entretien bâtiment				3 947,84
- entretien terrain				6 394,76
- assurance bâtiment et matériel				7 261,07
Autres services extérieurs dont :			28 138,44	
- fêtes et cérémonies				4 252,97
- publication bulletin municipal				3 139,40
- frais d'affranchissement				2 136,00
- frais télécommunication				5 162,56
Impôts : taxes foncières			5 127,46	
Charges de personnel	209 369,21	34,58		
Autres charges de gestion courante dont :	205 820,55	34,00		
- service incendie				13 625,00
- participation fonctionnement école publique				21 165,92
- subvention aux associations (détails : voir article subventions asso.)				58 934,89
- convention école privée				71 910,00
- indemnité de fonction				29 399,36
Charges financières (intérêts des emprunts)	35 493,11	5,86		
Charges exceptionnelles	2,00	0,00		
Amortissement	14 332,26	2,37		
Total	605 429,71	100,00		



Recettes 2017	€	%		
Vente produits, prestations	13 267,14 €	1,65		
dont redevances TAPS				9 393,00 €
Impôts et taxes	433 026,61 €	53,91		
- contributions directes				262 190,00 €
- attribution de compensation (CCPRF)				66 026,28 €
- dotation solidarité communautaire(CCPRF)				38 969,33 €
- taxe additionnelle et droit de mutation				20 482,00 €
- FNGIR (Fond National Garantie des Ressources)				28 500,00 €
Dotations, Subventions, Participations	133 156,80 €	16,58		
- dont dotation forfaitaire				45 933,00 €
Autres produits de gestion courante	156 314,57 €	19,46		
- dont locations maisons + salle polyvalente				55 096,33 €
Atténuation de charges	31 892,21 €	3,97		
Produits exceptionnels	1,15 €	0,00		
Produits financiers	2,80 €	0,00		
Charges exceptionnelles	35 620,64 €	4,43		
Total	752 112,57 €	100,00		



Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes

BUDGET PRINCIPAL

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
Investissement	64 215,46 €	0,00 €	-28 354,54 €	35 860,92 €
Fonctionnement	204 374,61 €	107 946,64 €	50 254,89 €	146 682,86 €
TOTAL	268 590,07 €	107 946,64 €	21 900,35 €	182 543,78 €
	A	B	C	A - B + C

ASSAINISSEMENT

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
Investissement	1 727,31 €	0,00 €	3 889,50 €	5 616,81 €
Fonctionnement	7 616,99 €	7 616,99 €	12 954,32 €	12 954,32 €
TOTAL	9 344,30 €	0,00 €	16 843,82 €	18 571,13 €

COTEAU SUD 3

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
Investissement	-72 851,97 €	0,00 €	52 851,97 €	0,00 €
Fonctionnement	528 668,73 €	0,00 €	-12 243,17 €	516 425,56 €
TOTAL	475 816,76 €	0,00 €	40 608,80 €	516 425,56 €

ZAC

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
Investissement	-5 732,67 €	0,00 €	0,00 €	-5 732,67 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	-5 732,67 €	0,00 €	0,00 €	-5 732,67 €
			CONSOLIDÉ	711 807,80 €

Le résultat consolidé était de 711.807,80 €, cela était dû au résultat du Coteau sud 3. Grâce à ce bon résultat financier, de nombreux travaux ont été réalisés en 2018 : rénovation énergétique de la mairie, mise aux normes PMR, requalification du lotissement de la Prairie de l'Isle et du dernier commerce Le Baïona.

Subventions aux associations 2018

Délibération n° 1 du 14 mai 2018



Attention :
La mairie n'enverra pas de courrier aux associations pour leur demande de subvention. Toute demande non parvenue au 28 février 2019 ne sera pas prise en compte.

ASSOCIATION	Vote 2018
APEL de Brie	400,00 €
École Privée : subvention pédagogique	2 242,80 €
École Privée aide exceptionnelle pour équilibre cantine OGE	2 550,25 €
Briens-Briennes 35	343,36 €
Brie de France	285,00 €
Chasse Saint-Hubert	627,12 €
Club de l'Amitié	599,04 €
Comité des fêtes	1 600,00 €
Etoile Sportive de Brie Foot	886,08 €
Forme et Loisirs Gym Brie	206,04 €
Graines d'Eveil	187,20 €
U.N.C. Brie	412,32 €
Association cycliste du pays de la roche aux fées	33,00 €
Donneurs de sang de Janzé et environs	33,00 €
Ligue Contre le Cancer	100,00 €
Association des Amis des soins palliatifs de Bain-de-Bretagne	100,00 €
TOTAL	10 605,21 €

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019

TARIFS PHOTOCOPIES	
Photocopie A4	0,15 €
Photocopie A3	0,30 €
Photocopie A4 RV	0,30 €
Photocopie A3 RV	0,60 €
Gratuit pour les demandeurs d'emploi et associations	
Photocopie couleur A4	0,45 €
Photocopie couleur A3	0,90 €
Photocopie couleur A4 RV	0,90 €
Photocopie couleur A3 RV	1,80 €
Location salle polyvalente (uniquement aux Briens / Briennes)	
Location salle 1 jour	51,77 €
Location salle vin d'honneur	15,53 €
Chauffage (par jour) du 15/10 au 15/04	10,35 €
caution	101,50 €
Location de matériels	
Location chaises grises (-de 20)	13,17 €
Location chaises grises (de 21 à 40)	18,66 €
Location table sur tréteaux (l'unité)	3,33 €
Location barrière de 1 à 15	30,75 €
Location barrière de 16 à 30	46,13 €
La location des barrières est gratuite pour les associations communales et pour les associations réalisant des manifestations sur la commune. Gratuit pour les autres communes partenaires.	
TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE	
15 ans	102,52 €
30 ans	169,15 €
50 ans	266,54 €
Exhumation de corps	35,21 €
TARIFS COLUMBARIUM	
15 ans	597,66 €
TARIFS CAVURNES	
15 ans	304,93 €
Ouverture	35,21 €
Dépôt urne > 1	35,21 €
Plaque de granit (délib° n°7 du 20/06/11)	161,51 €
TARIFS JARDIN DU SOUVENIR	
Dispersion des cendres	35,21 €
TARIFS ASSAINISSEMENT	
Taxe de raccordement au réseau collectif	707,15 €
Assainissement part fixe	57,97 €
Prix M3	1,62 €
Coût horaire main d'œuvre agents municipaux	
Coût horaire main d'œuvre agents municipaux	35,21 €
TARIFS CHENIL COMMUNAL	
Capture	67,30 €
Occupation du chenil	25,89 €
frais de garde	17,58 €
Frais vétérinaire à la charge des propriétaires	

TARIFS L'ABRI DE L'ISE 2019 - BRIENS/BRIENNES

OBJET LOCATION	Salle de 280 m ²	Salle de 200 m ²	Salle de 80 m ²	Cuisine	Chauffage
Vin d'honneur	204,00 €	135,64 €		33,66 €	81,61 €
Location particulière	204,00 €	135,64 €		33,66 €	81,61 €
Obsèques		35,35 €			
Journée un repas	372,34 €	271,34 €	208,10 €	67,33 €	102,00 €
Journée deux repas	474,35 €	339,66 €	260,13 €	107,73 €	132,61 €
Week-end deux jours	678,37 €	510,00 €	389,68 €	134,65 €	204,02 €
Spectacle-Animation Concours de cartes	135,67 €	102,00 €		33,66 €	102,00 €
Nuit Saint Sylvestre	678,37 €	510,00 €		107,73 €	153,00 €
Location réfrigérateur et/ou évier				33,33 €	
Bal matinée dimanche		271,34 €			102,00 €
Bal matinée semaine		204,00 €			102,00 €
Bal soirée		339,66 €			102,00 €
Location scène	153,00 €	153,00 €			
Location salle pour verre de l'amitié		30,30 €			30,30 €
Location video projecteur		40,80 €			

Pour les tarifs extérieurs, vous pouvez consulter le site internet : www.brie35.fr

TARIFS L'ABRI DE L'ISE 2019 - Associations

OBJET LOCATION	Salle de 280 m ²	Salle de 200 m ²	Salle de 80 m ²	Cuisine	Chauffage
Vin d'honneur	102,00 €	68,33 €		25,50 €	81,61 €
Location particulière					81,61 €
Journée un repas	188,72 €	135,64 €	208,10 €	51,00 €	102,00 €
Journée deux repas	237,68 €	169,33 €	260,13 €	81,61 €	132,61 €
Week-end deux jours	339,69 €	255,00 €	389,68 €	102,00 €	204,02 €
Spectacle-Animation Concours de cartes	68,33 €	52,00 €		25,50 €	102,00 €
Nuit Saint Sylvestre	678,37 €	510,00 €		107,73 €	153,00 €
Bal matinée dimanche		135,64 €			102,00 €
Location réfrigérateur et/ou évier				33,33 €	
Bal matinée semaine		102,00 €			102,00 €
Bal soirée		169,33 €			102,00 €
Location scène	153,00 €	153,00 €			
Location salle pour verre de l'amitié					30,30 €
Location vidéo projecteur		30,60 €			

- Caution dégâts 500 €
- Caution propreté 250 €
- Désistement 30 % du prix contractuel

TARIFS LOCATION VAISSELLE :

- 1,00 € par couvert complet pour les extérieurs
- 0,50 € par couvert complet pour les Briens
- Gratuit pour les associations
- Remplacement en cas de casse : prix d'achat



Réhabilitation et rénovation de l'accueil de la Mairie, de la salle de mariage et de salle du conseil municipal

Les travaux de l'ancienne salle Polyvalente et de la Mairie concernaient la rénovation énergétique et la mise aux normes d'accessibilité.

La rénovation énergétique de la salle polyvalente qui était très difficile à chauffer et difficilement utilisable pendant la période hivernale est maintenant terminée.

La mise en accessibilité de la mairie permet de rendre l'accueil de la mairie accessible (portes, toilettes agrandies, circulations redimensionnées) et rendre également la salle de Conseil Municipal et Mariages accessible.

La disponibilité de la salle polyvalente après la mise en service de l'Abri de l'ise avait mis en évidence le fait que son utilisation pour les Conseils Municipaux et les Mariages pouvait être intéressante, de par sa superficie adéquate et sa situation en rez-de-chaussée.

Cela évite aussi de construire un ascenseur coûteux en réalisation ainsi qu'en entretien.

L'opération a été découpée en trois phases pour des raisons de chiffrage et de financement afin d'obtenir différentes subventions.

Phase 1 : Réfection et isolation de la salle polyvalente (sol, murs, plafonds, ventilation, chauffage)



- Travaux effectués de décembre 2017 à mars 2018

Phase 2 (qui était optionnelle au début du projet) : Construction d'une entrée et Sas de communication entre le secrétariat-accueil de la Mairie et la salle polyvalente

Le sas d'environ 10 m² sert d'entrée du secrétariat-accueil, accessible au public, au plus près des parkings réservés aux personnes à mobilité réduite et assure

une communication avec la salle des mariages et conseil.



Phase 3 : Travaux de mise en accessibilité du secrétariat-accueil du public

Ces travaux ont permis de redimensionner les espaces pour permettre la circulation des personnes handicapées : suppression des portes trop étroites, redimensionnement des circulations, mise aux normes des toilettes.



Cette opération de mise en conformité PMR nous libère définitivement de problèmes d'accessibilité de la Mairie et offre un nouveau local de travail sur la commune.

Pour le financement nous avons obtenu de nos partenaires institutionnels (DETR de l'état, Plan de relance du département, Fonds de concours de la Communauté de communes) les subventions qui sont répertoriées dans le tableau récapitulatif.

SUBVENTIONS

Plan de relance - Département Ille-et-Vilaine	18 802,00 €
DETR - Région Bretagne	29 724,80 €
Fonds de concours - rénovation énergétique - CCPRF	21.751,34 €
Fonds de concours - accessibilité - CCPRF	19 795,66 €
Total subventions	90 073,80 €

SALLE POLYVALENTE ET MAIRIE : COÛT DES TRAVAUX

LOT	MARCHE HT	TTC
Architecte Quinze architecture	19 704,57 €	23 645,49 €
Démolition Désamiantage entreprise Houssais	12 700,00 €	15 240,00 €
Terrassement VRD GO Ent. coreva	16 391,69 €	19 670,03 €
Charpente Ossature Isolation Ent. Darras	6 842,45 €	8 210,94 €
Couverture Etanchéité Ent. Jarnot	13 195,10 €	15 834,12 €
Menuiserie Extérieure Ent.SER A FER	7 207,59 €	8 649,11 €
Menuiserie Intérieure Ent. Auguin	22 354,35 €	26 825,22 €
Cloisons Ent. Clement	25 626,95 €	30 752,34 €
Faux Plafonds Ent. ISDECOR	3 357,00 €	4 028,40 €
Revetement des Sols Ent. Barbot	6 143,78 €	7 372,54 €
Peinture Ent. Theard	9 245,79 €	11 094,95 €
Plomberie Chauffage Ventilation Ent. Envolia	22 993,94 €	27 592,73 €
Electricité Ent. ICE	18 146,13 €	21 775,36 €
Publication Marché Medialex	921,74 €	1 106,08 €
Sondage sol et faux plafonds TNS BTP	1 076,65 €	1 291,98 €
Diagnostic amiante Ent. Allodiagnostic	1 335,00 €	1 602,00 €
Mission SPS Ent IPC conseil	1 650,00 €	1 980,00 €
Mission Contrôle Technique APAVE	1 800,00 €	2 160,00 €
Total général	190692,73€	228831,29 €

Réhabilitation et rénovation du dernier Commerce : Le Baïona

Dernier Commerce : Coût des travaux

LOT	MARCHE HT	TTC
Acquisition du commerce (pas de TVA)	103 100 €	103 100 €
Architecte Orain Hervé	25 114,78 €	30 137,74 €
Démolition Désamiantage entreprise TNS BTP	33 632,74 €	40 359,29 €
Terrassement VRD GO Ent. Gaulay	51 054,25 €	61 265,10 €
Charpente Ossature Isolation Ent. Darras	24 859,23 €	29 831,08 €
Couverture Ent. Moquet Peltier	31 248,72 €	37 498,46 €
Etanchéité Ent. Duval Etanchéité	9 000,00 €	10 800,00 €
Menuiserie Extérieure Ent. Mulonnière	24 016,24 €	28 819,49 €
Cloisons Faux Plafonds Ent. Brel	27 087,84 €	32 505,41 €
Electricité Ent. Micault	16 242,35 €	19 490,82 €
Plomberie Sanitaire Ent. AIR V	14 381,90 €	17 258,28 €
Chauffage Sanitaire Ent. AIR V	20 323,01 €	24 387,61 €
Carrelage Faïence Ent. LBS Carrelage	13 618,58 €	16 342,27 €
Peinture Ent. Ferreira Rubin	11 891,12 €	14 269,34 €
Chambre Froide Alliance Froid Cuisine	6 100,00 €	7 320,00 €
Publication Marché Medialex	533,23 €	639,88 €
Constat affichage PC SCP Bertrand JC	170,08 €	204,09 €
Diagnostic amiante Ent. Allo diagnostic	2 102,00 €	2 522,40 €
Mission SPS Ent. IPAC conseil	1 170,00 €	1 404,00 €
Ent. Giboire : Abords et réseaux	4 829,00 €	5 794,80 €
Total Général	420 475,07 €	483 950,06 €

SUBVENTIONS	MONTANT
Bouclier rural - Département Ille-et-Vilaine	40 000,00 €
FSIL - Région Bretagne	73 400,00 €
Fonds de concours - CCPRF	145 324,10 €
Total subventions	258 724,10 €

La rénovation de notre Commerce

C'est avec un immense plaisir que nous avons vu rouvrir le Bar-restaurant-dépôt de pain-tabac au centre de notre bourg le 5 novembre. Notre satisfaction est encore plus grande de voir le succès qui accompagne les premières semaines d'activité du commerce et d'y rencontrer un bon nombre de Briens qui en franchissent régulièrement le seuil.

Nous souhaitons tout le succès possible au locataire de notre équipement : Quentin et son équipe, Ludovic en cuisine et Valérie au service.

Le Chantier touche à sa fin. Les derniers travaux concernent les espaces verts et l'accessibilité du Bâtiment. La Commune de Brie avait acheté les murs le 29 septembre 2017. Le fonds de commerce et le matériel avaient été achetés par le gérant du Baïona, Monsieur Quentin Knockaert.

HORAIRES :

Lundi : 7 h à 16 h
 Mardi : 7 h à 19 h 30
 Mercredi : 7 h à 16 h
 Jeudi : 7 h à 19 h 30
 Vendredi : 7 h à 21 h 30
 Dimanche : 8 h à 12 h 30
 et 16 h 30 à 19 h

Bar Tabac, Restaurant,
 Journal Ouest-France
 Journal de Vitre
 Dépôt de pain

C'est finalement plus d'un an de fermeture que nous aurons subi. Le chantier a en effet été plus compliqué que prévu, d'abord à cause de la présence d'amiante dont le retrait nécessite de longues analyses et procédures. Le chantier aura été ensuite difficile : si la plupart des entreprises ont été performantes et réactives, trois d'entre elles qui avaient obtenu le marché alors qu'elles avaient probablement des plannings trop chargés nous ont occasionné des retards d'environ 5 mois. De plus, pour une des trois sa désorganisation a compliqué le travail de tous les autres. Il semble qu'il y ait eu un pic de travail sur 2018 dans le bâtiment et que la main-d'œuvre qualifiée soit rare.

Nous espérons que les Briens s'approprient ce commerce à leur disposition et qu'ils viendront y chercher les services disponibles rendant ainsi notre cœur de bourg vivant et attractif.



Rétrocession des biens fonciers communaux

En 2017, la commune de Brie a lancé une procédure groupée de rétrocessions de biens fonciers communaux (anciens chemins, les délaissés...)

La mairie a reçu 18 demandes d'achat.

Sur ces 18 demandes, 11 sont susceptibles d'aboutir suite aux réponses favorables des riverains sollicités cet été.

Mais nous n'en sommes qu'à l'étape 3 de la procédure décrite ci-dessous :

1 - Enregistrement des nouvelles demandes d'achat par les particuliers suite à parution dans le bulletin communal 2017 et confirmation des demandes déjà enregistrées en mairie depuis plusieurs années.

2 - Sollicitation de l'accord des riverains en avril 2018. (Date li-

mite de retour des réponses le 19 mai 2018 et relance en juillet avec date butoir mi-septembre).

3 - Choix d'un géomètre par la Mairie pour l'enquête publique (appel d'offres en cours)

4 - Estimation des valeurs des terrains à céder par la Commune par les services fiscaux, pour les demandes validées en Conseil Municipal.

5 - Choix du commissaire enquêteur, et signature de l'arrêté de désignation par le Maire, après nouvelle délibération du Conseil Municipal autorisant M. le Maire à lancer l'enquête publique.

6 - A la fin de l'enquête publique, après une troisième délibération du Conseil Municipal, choix du notaire par la Mairie pour finaliser la procédure.

Requalification du lotissement "Prairie de l'Isse"

Les travaux de réhabilitation du lotissement de la Prairie de l'Isse sont terminés : les plantations des espaces verts ont été effectuées en ce mois de décembre.



Le lotissement a effectivement beaucoup changé : beaucoup moins de place pour la circulation automobile qui y sera ralentie, beaucoup plus de place pour la verdure. Nous pensons que la nouvelle apparence est plus conforme à l'image que le conseil municipal souhaite donner à nos quartiers d'habitation en général, au bénéfice de la valeur des biens des résidents et de la qualité de la vie.

Nous rappelons que ce lotissement date des années 1980 et comporte 21 logements (dont 14 logements sociaux). Ce projet a pris forme quand il est devenu obligatoire de réparer les chaussées de ce lotissement. Au départ il était prévu de refaire seulement la voie automobile. Au fur et à mesure de l'évolution de la réflexion il est apparu que les parkings étaient aussi dégradés et les circulations piétons n'étaient plus du tout adaptées avec de nombreuses différences de niveaux.

Il est devenu évident que le lotissement avait besoin d'une « mise à niveau » générale. La possibilité d'y créer un terrain à bâtir destiné à la vente permettait de diminuer l'impact financier de la réfection.

La réflexion a été menée de pair avec NEOTOA, l'office HLM qui avait construit 9 maisons sur le lieu. Ainsi NEOTOA a cédé à la commune de Brie des terrains destinés à réaliser un cheminement piéton et agrandir certains espaces verts. Ce partenariat a été possible car le propriétaire HLM a été motivé par l'amélioration de son parc locatif et le reconditionnement de celui-ci.

Pour les piétons et les personnes à mobilité réduite l'accessibilité est totale, puisque toutes les différences de niveau ont été supprimées. Il est à préciser que d'ici quelques jours la circulation se fera sous le régime de « zone de rencontre » : Maxi 20 Km/h et priorité absolue aux piétons et cycles.

Coût des travaux

LOT	MARCHE HT	TTC
Maitrise d'œuvre	9 776,50 €	11 731,80 €
VRD et espace vert : Travaux Public Bretagne	96 719,60 €	116 063,52 €
Publication Marché Medialex	364,62 €	437,54 €
Division parcelle : cabinet Labbé	600,00 €	720,00 €
Division parcelle : cabinet Legendre	1 295,00 €	1 554,00 €
Ingenierie telecom Solutel	570,00 €	684,00 €
Branchement électrique : Enedis	872,04 €	1 046,45 €
Raccordement individuel eau : SIEFT	1 942,45 €	2 330,94 €
BAV Smictom participation (pas de TVA)	3 285,60 €	3 285,60 €
Total Général	115 425,81 €	137 853,85 €

■ Requalification du lotissement : VRD et espaces verts

■ Viabilisation d'un lot à bâtir

■ Mise en place d'une Borne d'Apport Volontaire pour les ordures ménagères

Suite aux travaux de viabilisation du lot à bâtir, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente du terrain (385 m²) à 90 euros TTC / m², soit 34 650 € TTC.

Des changements dans l'équipe des services techniques sont intervenus

Nous remercions Éric pour ses 15 années passées au service de la commune. Ses compétences et son professionnalisme ont été très appréciés, grâce à lui notre commune est passée au « zéro phyto » (plus aucun produit chimique) depuis quelques années.

Nous remercions aussi David pour ses 10 années passées au service et à l'entretien de la commune.

Nous souhaitons bon vent à Éric et David.

Maxime JOLLY a remplacé Éric depuis le 1^{er} septembre 2018, nous lui souhaitons la bienvenue et qu'il s'épanouisse dans son travail. Il est accompagné de Didier ROBIN qui a effectué un remplacement par l'intermédiaire du CDG 35 ; il a rejoint les services techniques depuis début novembre. Nous lui souhaitons également la bienvenue.



Didier ROBIN



Maxime JOLLY

Travaux voirie 2018

La commission des chemins s'est réunie le 6 février 2018 pour évaluer l'état des routes et des fossés.

Entretien de la voirie

Comme chaque année, 15 km de voirie communale ont été entretenus.

Les employés communaux interviennent afin de refermer les fissures et les nids de poules employant ainsi ½ tonne d'enrobé à froid pour un montant de **68,64 €**.

Le broyage des accotements est réalisé deux fois par an par les agents du service technique.

Il permet de garantir la sécurité sur les voies étroites et dans les virages.

Le broyage des talus et fossés a été réalisé courant août par l'entreprise Flasquin de Saulnières pour un montant de **3 158,40 €**. Ces travaux se font tardivement pour protéger la faune et la flore.

Le PATA (Point à Temps Automatique)

Dans le cadre de l'entretien de sa voirie, la commune réalise chaque année des travaux de « point-à-temps automatique ». Il s'agit d'une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule.

La réalisation de ces travaux pour 2018 a été confiée au parc départemental pour un montant de **12 145,44 € TTC**.

Curage des fosses des voies communales

Le curage des fossés a eu lieu au printemps au lieu-dit « Picheveul », à l'automne pour le réseau d'eaux pluviales de la « Moustière » et quelques saignées ont été réalisées (parage superficiel de la banquette pour favoriser l'écoulement de la chaussée, pour un total de **2 958,60 € TTC**).

La commission des chemins remercie vivement les riverains de leur aide pour le dépôt de la terre dans leurs champs, ainsi que pour le transport et leur disponibilité.

Traversée de route

Dans le virage au « bourg neuf » la chaussée se dégradait, il a été nécessaire d'intervenir pour réaliser un busage et regoudronner la voirie pour un coût de **1 915,14 € TTC**.

Lagunes

Il a été procédé au nettoyage annuel des pièges à boues (lingettes, résidus, débris), 9 m³ ont été retirés par la société de nettoyage.

Pour rappel, il est interdit de jeter les lingettes et autres déchets dans les toilettes.

Achat de matériel

Le véhicule des services techniques a été remplacé suite à une panne (coût de réparation trop élevé).

L'investissement dans un nouveau véhicule équivalent a été effectué pour somme de 10 295,76 € et l'aménagement nécessaire (attache remorque, gyrophare) pour un coût de 935,56 €.

Entretien des sentiers pédestres

Les réfections des sentiers piétonniers entre le coteau sud 1, le coteau sud 2 et l'arrière de la bibliothèque ont été reprofilés.

Terrain de boules

Cette année, Eric, l'employé communal, a réalisé un terrain de boules, côté nord de la salle de « l'abri de l'Isse » pour un coût de **704,04 €** pour le tractopelle, **439,87 €** de bordure en rondin de bois traité et **428,18 €** pour le sable, soit un coût total de **1 572,09 €**.

Terrain de foot

L'extension de la buvette du terrain de foot a été réalisée par le club de l'ES Brie, que nous remercions.

Autres travaux

- ▶ Un aménagement d'une noue a été créé au lieu-dit « les buttes » ;
- ▶ Le nivellement et le nettoyage des accotements permettant l'écoulement des eaux pluviales a été réalisé au « Moulin à Vent de la Sancerie ».
- ▶ La création et la plantation de 2 îlots verts paysagers ont été réalisés au 1 rue d'Anjou et 14 rue de Bretagne afin de limiter la vitesse de circulation dans le bourg.
- ▶ L'aménagement d'un espace vert au parking Valentin.
- ▶ Les services techniques ont nettoyé l'espace côté est du Baïona, réalisé l'engazonnement et la plantation d'une haie.

PONT SNCF « Pont des Janaux » (près du lieu-dit « le Cerisier à Deux »)

Abaissement du tonnage à 3,5 tonnes au Pont des Janaux et acquisition de panneaux de signalisation pour en limiter la circulation.



Entretien des bâtiments

La commission bâtiments s'est réunie le 7 février 2018 pour évaluer les besoins.

Logement locatif

La rénovation du logement communal situé au 18 allée de la prairie était nécessaire (divers travaux d'entretien et changement des moquettes par du parquet à l'étage).

Aménagement du local technique communal

Des racks de charges lourdes, des étagères et des bacs de rangements ont été achetés afin d'améliorer l'aménagement de ce local pour un investissement de 676,80 €.

Bâtiments communaux

Les agents techniques communaux sont régulièrement mobilisés pour la maintenance et le fonctionnement de la salle multifonction « L'abri de l'Isse »



La création d'un portillon en bois (2 rue du Stade) a été réalisée par Eric.

Garde corps au centre de loisirs

La réalisation et la pose d'une rambarde en bois traitée à cœur dans la cour du centre de loisirs a été réalisée par Didier, afin de sécuriser les abords.



Divers

L'aménagement d'une armoire à livre

Une armoire à livres a été installée sur la placette (remerciement à Jean-Yves pour sa réalisation).

Elle est régulièrement utilisée et réalignée par les habitants de Brie.



Balade thermique

Une balade thermique a été organisée en début d'année par « la Roche aux fées communauté » et l'association « énergie des fées », dans le secteur de l'allée de la vallée de l'Isse et de l'allée de la Prairie, afin d'étudier les pertes énergétiques des habitations. Une restitution a eu lieu le 15 mars 2018 à Essé.

CCAS - Inauguration des logements Aiguillons : résidence "La Belle Isis"

La résidence « La Belle Isis » compte 8 appartements du T2 au T4, construits sur un terrain de 1500 m², vendu par la commune de Brie au bailleur social Aiguillon pour un montant total de 40 000 €.

L'opération de construction a été subventionnée à hauteur de 40 000 € par la Communauté de Communes, versés au bailleur Aiguillon.

La livraison des logements a été effectuée le 12 juillet 2018.

A cette occasion, la visite des appartements a eu lieu, suivie d'une remise des clés aux nouveaux locataires. Sur les 8 nouveaux locataires, 3 habitaient déjà la commune.



Répartition du produit des recettes des amendes de police

Dotations 2017- Programme 2018

La commission permanente du Conseil Départemental a arrêté la liste des communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant.

La commune de Brie a été retenue pour la réalisation des travaux suivants : Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (études et travaux) pour lesquels une somme de 3 333 € lui a été attribuée.

Acquisition de matériel

Mairie :	
Licence Microsoft	2 857.67 €
Porte-drapeaux	351.00 €
TOTAL	3 208.67 €
Plan d'eau :	
Panneau d'interdiction	220.80 €
TOTAL	220.80 €
Matériel service technique :	
Citroën JUMPY	11 231.32 €
RAC de rangement pour l'atelier	676.80 €
TOTAL	11 908.12 €
ALSH	
Rampe d'escalier	2 687.17 €
TOTAL	2 687.17 €
Voirie	
Panneaux de signalisation	978.24 €
TOTAL	978.24 €
TOTAL GLOBAL	19 003.00 €

Enfance-Jeunesse Fonctionnement des écoles

L'école de Brie est une école privée sous contrat avec l'état. Le contrat oblige l'établissement à accueillir les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance.

En contrepartie, l'État rémunère les enseignants, et les collectivités publiques financent le fonctionnement de l'établissement dans les mêmes conditions qu'elles financent les écoles publiques.

Les parties signataires au contrat sont :

D'une part :

Le responsable de la pédagogie : le chef d'établissement ;

Le responsable de la gestion : l'organisme de gestion, c'est à dire l'OGEC

D'autre part :

Le Préfet agissant au nom de l'État.

C'est le Préfet qui détermine le montant moyen de la participation communale, qui est de 1180 € pour les enfants de maternelle et 372 € pour ceux du primaire. Mais le montant diffère selon les communes.

Budget communal voté en mars 2018 dédié au fonctionnement de l'école privée sous contrat de Brie :

OGEC pour les frais de fonctionnement (chauffage, eau, électricité, consommables, fournitures collectives, nettoyage des locaux, horloges...) : 67 276 € (pour 34 enfants en maternelle à 1180 € / élève et 73 enfants en primaire à 372€ / élève).

Fournitures scolaires à caractère social : 3 900 €

Toutefois, il convient d'ajouter les subventions suivantes :

- Subvention pédagogique : 2 242.80 €
- Aide exceptionnelle pour l'équilibre de la cantine gérée par l'OGEC : 2 550.25€
- Frais de transport pour la piscine : 660 €
- Subvention versée à l'APEL (association représentant les parents d'élèves) qui œuvre, en organisant des animations festives, pour financer quelques équipements mobiliers : 400 €

Par ailleurs, la commune participe au fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de Brie.

- Janzé : 4 enfants en maternelle à 1437.74€ et 5 en primaire à 267.92€, soit 7090.56 €
- Corps-Nuds : 5 enfants en maternelle à 1374.94€ et 4 en primaire à 331.08€, soit 8199.02€
- St Armel : 1 enfant en primaire, soit 516.71€
- Crevin : 1 enfant en primaire, soit 363.48€
- Bain de Bretagne : 1 enfant, soit 969.03€
- Vern Sur/Seiche : 1 enfant en primaire, soit 1 360.08€

Le budget global dédié à la scolarité des enfants de Brie scolarisés en dehors de la commune s'élève à 18 498.88 € pour 2018.

Le montant global consacré à la scolarité (convention, subvention, élèves de Brie scolarisés en dehors de la commune) s'élève à 95 527.93 €

Compte-rendu des délibérations des Conseils Municipaux de 2018

15 janvier :

- Lotissement de la Prairie de L'Isle : adoption de l'étude chiffrée à 2 527.31 € par le S.I.E.F.T pour la desserte en eau potable du lot à bâtir.
- Répartition des recettes des amendes de police (dotation 2017 / programme 2018) : Sollicitation d'une subvention pour les projets d'aménagement concernant le plan de circulation de l'agglomération (étude et travaux) et l'aménagement de sécurité sur voirie.

19 février :

- Travaux de réhabilitation du dernier commerce : l'entreprise MICAULT a été retenue pour le lot électricité, pour un marché s'élevant à 16 242.35 € HT.
- Aménagement de la Prairie de l'Isle : L'entreprise TPB a été retenue pour le marché à lot unique VRD, pour un montant de 95 855.50 € HT.
- D.I.A parcelles n° AA 266 (9 rue du chemin pendant) : le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.
- Modification des statuts de la communauté de communes au pays de la Roche aux Fées : Ajout de compétences facultatives
- Personnel : Evolution du Contrat de travail de la bibliothécaire à 15h/ semaine et attribution d'indemnités kilométriques pour ses déplacements professionnels de type formation ou réunion.
- DIA parcelle ZI 198 et 200 (Le Lomet) : le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.

26 mars :

- Adoption du Compte administratif et du compte de gestion 2017 (tous budgets)
- Affectation du résultat 2017
- Validation du Budget Primitif 2018 (tous budgets)
- PATA 2018 : Le Parc Départemental a été retenu pour la réalisation du PATA 2018 pour un montant de 9 825 € HT
- DIA parcelles n° 20 et n° 33 section AA : le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.

14 mai :

- Vote des subventions 2018 aux associations (cf. tableau)
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales (+ 0,10% pour la TH, + 0,13 % pour la TF propriétés bâties, 0,32 % pour la TF propriétés non bâties d'augmentation par rapport à 2017)

- Modification des statuts suite à la modification du nom de la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées (Roche aux Fées Communauté)
- Réhabilitation du dernier commerce : travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise MOQUET-PELTIER pour un montant de 2 803.01 € TTC
- Désignation d'un délégué à la protection des données / Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et approbation de la convention d'adhésion à ce service mis en place par le CDG35.
- Questions diverses : Abaissement du tonnage à 3,5 Tonnes au Pont des Janaux et acquisition de panneaux de signalisation pour en limiter la circulation. Validation de l'entreprise TPF pour la réalisation de saignées sur routes et du débroussaillage des fossés et talus, pour un montant de 4144 € HT.
- Validation de la proposition de l'entreprise GIBOIRE pour la création d'un terrain de boules, la création de 2 îlots et la réalisation d'une traversée de route au Bourg Neuf, pour un montant de 2687.95 € HT.

25 juin :

- Validation du devis UGAP pour l'acquisition de matériel réseau et licences Windows et attribution d'une enveloppe de 3 000 €
- Gaz réseau distribution France : Redevance de concession pour un montant de 632.44 €
- ENEDIS : Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2018 pour un montant de 153 € révisable chaque année.
- DIA parcelles AA 246 et AA 258 (2 rue du Chemin Pendant) : le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.
- Adoption de la Motion du Comité de Bassin Loire-Bretagne
- Questions diverses : Participation de la commune à hauteur de 7€/mois à la garantie « maintien de salaire » pour tout contrat souscrit auprès d'un organisme de prévoyance labélisé, pour les agents municipaux.
- Approbation du rapport de la CLEST dans le cadre du transfert de charges GEMAPI.

30 août :

- Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif (RPQS)
- Approbation du Rapport d'activité 2017 de la Roche aux Fées Communauté

- Désapprobation du Conseil Municipal pour la pose de panneaux publicitaires au terrain de foot
- Adoption du nouveau tableau des effectifs (suppression du poste d'agent de maîtrise et création d'un poste d'adjoint technique territorial)
- Dispositif « argent de poche » : Modification du montant maximum de la régie d'avance à 180 € et indemnisation des frais kilométriques de l'agent régisseur devant se rendre à la Trésorerie de Retiers.
- Fixation du prix de vente du terrain à bâtir allée de la Prairie de l'Isle à 90 € TTC le m2 (soit 34 650 €)
- Questions diverses : Demande de subvention au titre de la répartition du produit 2017 des amendes de police relative à la circulation routière et lancement des travaux concernant le plan de circulation du bourg (études et travaux). Signature d'une convention pour la formation professionnelle d'une auxiliaire de bibliothèque.

24 septembre :

- Approbation du Rapport annuel 2017 du Syndicat intercommunal des Eaux de la forêt du Theil
- Réhabilitation du dernier commerce : Avenant n°2, Lot 2 : Gros œuvre (Ets GAULAY) pour un montant de 1 982.28 € TTC
- Versement d'une indemnité allouée au comptable du Trésor Public pour l'exercice 2018, d'un montant de 384.88 € net.
- Désaffiliation de Rennes Métropole au CDG 35 : avis favorable du Conseil Municipal
- Choix du notaire pour la vente du terrain Prairie de l'Isle (Office Notarial de Janzé)
- DIA parcelles AA 27 et AA 147 (24, 28 rue de Bretagne) : le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.
- Validation du devis pour l'impression du bulletin municipal pour un montant de 2 872 € HT
- Substitution de la collecte en PAP par une collecte en BAV pour les lotissements Allée de la prairie de l'Isle (pour un montant de 3825.60 €), et Coteau Sud 3 (pour un montant de 4 946.40 €).
- Réhabilitation du dernier commerce : Approbation des avenants n°1 et 2 pour le lot 4 : Couverture, d'un montant de 1 245.42 TTC et 2 803.01 € TTC. Approbation de l'avenant n°1 (lot 8 : Cloisons et Faux-plafonds) pour un montant de 2 220.60 € TTC et approbation du devis lot 2 (gros oeuvre) pour un montant de 766.67 € TTC.

15 octobre :

- Vote des tarifs municipaux 2019 (pas d'augmentation pour les tarifs de location de la salle l'Abri de l'Isse)
- Approbation du devis GIBOIRE pour le raccordement des EP, la mise en place des espaces verts et la réalisation des cheminements accessibles, pour un montant total de 5 499.60 € TTC.
- Signature d'une convention de partenariat avec la communauté de communes pour l'accueil d'une manifestation de la saison culturelle intercommunale 2018-2019 sur la commune de Brie.
- Approbation du nouveau tableau des effectifs (création d'un poste d'adjoint technique territorial, suppression du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 10 novembre 2018)
- Fixation de la rémunération et des indemnités kilométriques des agents recenseurs 2019.
- Informations et Questions diverses : Acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire pour le service technique pour un montant de 11 000 € TTC. Réflexion sur les éventuels besoins en Bornes d'Apport Volontaire (BAV) en 2019.

19 novembre :

- Dénomination de la voie de desserte de l'Abri de l'Isse : rue de l'abri de l'Isse
- Actualisation du linéaire de la voirie classée dans le domaine public communal (27 410 mètres)
- Adoption du Rapport d'activité 2017 - Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) du Sud-Est 35
- Adoption du Rapport d'activité 2017 - Syndicat départemental d'énergie (SDE) 35
- Dissolution du groupement de commandes de fourniture d'électricité et création d'un groupement de commandes d'énergie électricité et gaz (SDE 35)
- Demande d'une réduction des frais de carburant pour les habitants de la commune, en appui à la démarche de l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine.
- Acceptation Fonds de concours de la communauté de communes: rénovation énergétique des bâtiments communaux pour un montant de 21 830 €
- Acceptation Fonds de concours de la communauté de communes : mise

- en accessibilité de la mairie, pour un montant de 19 795.66 €
- Remboursement des frais kilométriques des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels
- Mise en place transmission électronique des actes au représentant de l'Etat
- Modification du tableau des effectifs (création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe)
- Réhabilitation du dernier commerce - Avenants et Devis pour le lot 2 (gros oeuvre) ets GAULAY pour un montant de 3 600 € TTC.
- Informations et Questions diverses : Réhabilitation du dernier commerce : avenants, devis pour le lot 6 Menuiseries (ets MULONNIERE) pour un montant de 1599.44€ TTC et le Lot 2 (Ets GAULAY) pour un montant de 2 116.07 € TTC. Signature d'un devis pour l'entreprise GIBOIRE pour un montant de 295.20 € TTC (aménagement jardin du Baiona). Signature d'une Convention quadripartite pour la collecte de papier à l'école en partenariat avec le SMICTOM Sud-Est 35. Répertoire électoral unique : Désignation du Conseiller Municipal délégué à la Commission communale de contrôle. Formalités administratives dématérialisées : aide aux administrés.

Rapport annuel du SPANC 2017

Assainissement Non Collectif

CARACTÉRISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE

Le S.P.A.N.C de la Roche aux Fées communauté gère un ensemble de 16 communes ; en 2017 le SPANC a contrôlé 824 installations situées principalement sur les communes de Eancé, Martigné-Ferchaud, Forges la Forêt, Chelun, Marcillé-Robert, Coësmes, Le Theil de Bretagne, Boistrudan et Janzé.

Le S.P.A.N.C doit assurer certaines prestations qui lui sont obligatoires et d'autres prestations qui restent facultatives.

Le service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Roche aux Fées communauté assure différentes prestations

Obligatoires :

- Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes
- Contrôle de conception
- Contrôle de l'exécution des travaux
- Délimitation des zonages
- Application d'un règlement de service

Facultatives :

- Entretien
- Traitement des matières de vidange
- Réhabilitation des installations

TARIFICATION

Les différentes prestations assurées par le S.P.A.N.C sont soumises à une tarification (cf : tableau tarification ci-dessous). Les tarifs sont fixés par Délibérations et susceptibles d'évoluer chaque année sur décision de la Communauté de Communes.

Tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2017 :

	Montant TTC
Instruction d'un dossier de demande de certificat d'urbanisme	50,00 €
Contrôle de la réalisation d'une installation neuve ou réhabilitée :	156,00 €
- dont contrôle de conception :	50,00 €
- dont contrôle de réalisation travaux :	106,00 €
Contrôle périodique de fonctionnement d'une installation existante	66,00 €
La visite supplémentaire sur le terrain	61,00 €
Absence au RDV	17,00 €

Contrôle de conception et de réalisation :

Sur la commune de Brie, ce sont 5 contrôles de conception et 2 contrôles de réalisation qui ont été effectués.

Contrôle de bon fonctionnement :

Sur la commune de Brie, ce sont 2 contrôles de Bon Fonctionnement qui ont été effectués. Chaque installation contrôlée a fait l'objet d'un avis : Dispositif présentant un bon fonctionnement (ou absence de défaut ou conforme), dispositif à surveiller (ou installations soumises à recommandations ou conforme avec réserves) et dispositifs à risques (ou installation non conforme / absence d'installation).

Il a été réalisé 2 contrôles de bon fonctionnement pour transaction immobilière.

CONCLUSION

Le bilan du Service Public d'assainissement Non Collectif réalisé par BEDAR Ingénierie pour l'année 2017, sur la Roche aux Fées communauté est le suivant :

- 74 contrôles de conception
- 74 contrôles de bonne exécution des travaux
- 676 contrôles de bon fonctionnement dont 80 ventes
- 12 contrôles supplémentaires
- 72 absents

Assainissement Collectif :

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Part fixe	Abonnement Diam 15 mm	57,97 €
Part proportionnelle	Le m ³	1,62 €

Participation au financement de l'assainissement collectif (PAC) :

	Tarif au 1/01/2018	Proposition au 1/01/2019
PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)	696.70 €	707.15 €
Pour constructions nouvelles et existantes :		

Lors de sa séance du 10 décembre 2018, le Conseil Municipal de Brie a décidé de rendre obligatoire le contrôle des raccordements au réseau public d'assainissement collectif, suite à de nombreuses sollicitations de notaires et de facturer cette prestation comme tel :

1° a) Le contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement collectif et de sa conformité est obligatoire préa-

lablement à la vente de tout immeuble bâti, pour autant que ledit immeuble soit équipé d'une quelconque arrivée ou évacuation d'eau, et en outre qu'il soit situé en zone d'assainissement collectif déterminée en application de l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales.

- b) Le contrôle sera effectué par les services techniques de la Commune.
 - c) Le coût de ce contrôle est fixé à la somme de 70.42 € net, qui sera à la charge du demandeur ou de son mandant. (tarif équivalent à 2 fois le coût horaire d'un agent communal, à savoir, 35,21 € pour 2019)
 - d) Le certificat de conformité délivré à l'issue du contrôle est valable pendant une durée de trois ans à compter de sa date, pour autant qu'il n'ait pas été réalisé dans l'intervalle de travaux modifiant les installations d'évacuation des eaux.
- 2° a) En cas de non-conformité, une contre-visite sera effectuée dans les six mois à l'initiative de la Commune, ou plus tôt à l'initiative du propriétaire de l'immeuble.
 - b) La contre-visite sera effectuée par les services techniques de la Commune.
 - c) Le coût de cette contre-visite est fixé à la somme de 35,21 € net, (tarif équivalent à 1 fois le coût horaire d'un agent communal, à savoir, 35,21 € pour 2019) qui sera à la charge du propriétaire de l'immeuble à la date du contrôle.

3° Si la contre-visite visée à l'article précédent faisait apparaître le maintien de non-conformité, la Commune serait en droit de faire application des dispositions des articles L1331-2 et suivants du code de la santé publique.

4° Une ampliation des présentes sera notifiée par courrier recommandé à la Chambre départementale des Notaires d'Ille et Vilaine 2 Mail Anne Catherine CS54337 35043 Rennes cedex.

5° La présente décision entrera en vigueur deux mois après réception par son destinataire de la notification visée à l'article précédent.

Enfance-Jeunesse

Conseil Municipal des Jeunes

12 conseillers municipaux des jeunes ont été élus pour 2 ans le 13 octobre 2017, dont 4 du CMJ précédent. Ils étaient seuls à avoir répondu à l'invitation adressée aux 49 collégiens de Brie.

Ils se sont réunis en séance plénière les 24/11/2017 - 26/01/2018 et 28/09/2018.

Ils travaillent par groupe sur divers projets :

- création d'un club de gymnastique pour enfants et adolescents à Brie
- aménagement de piste entre chaque agrès du circuit VTT (difficile de rouler sur l'herbe)
- création d'un carré potager ouvert à tous dans le jardin du Presbytère
- organisation de tournois (FIFA et Mario Kart) sur consoles au printemps prochain (encadrement assuré par Mathilde, bibliothécaire et Clément, directeur de l'espace jeunes)
- organisation d'un spectacle de théâtre, avec l'aide de Mathilde, qui sera présenté en juin 2019 par quelques membres du CMJ pour marquer la fin de la mandature.

Dispositif "argent de poche"

Comme les années précédentes, il a été proposé aux jeunes de la commune, âgés de 16 à 18 ans, de participer à l'opération «argent de poche». Six jeunes se sont inscrits à ce dispositif.

Encadrés par les agents techniques, ils ont réalisé quelques travaux d'entretien en juillet (travaux de peinture des autobus, nettoyage, désherbage et ramassage des déchets).

Une jeune fille a également participé au réaménagement du secrétariat suite aux travaux de la mairie fin juillet et deux d'entre-elles ont également participé au service du repas des aînés le 17 novembre 2018.

La séance de 3 heures est rémunérée 15 €.

L'opération sera reconduite en 2019.

Les jeunes intéressés peuvent venir s'inscrire en mairie toute l'année.

CCAS

Repas intergénérationnel

Le CCAS a organisé, comme chaque année, un repas intergénérationnel le 5 juillet et le 17 décembre 2018. C'est un grand moment de partage et de convivialité entre les aînés du club de l'amitié et les enfants de l'école. Ces repas pris en commun sont appréciés de tous.

Repas des aînés

Comme chaque année, les aînés de la commune âgés de 70 ans et plus, ont été conviés le samedi 17 novembre à un repas organisé par le CCAS. Etaient aussi invités les aînés qui ont quitté la commune en 2018 ou antérieurement, s'ils ont gardé un lien associatif avec la commune. 42 personnes ont participé au repas dont 8 membres du CCAS. Le repas a été servi par 2 jeunes de l'opération argent de poche : Manon et Victoria. C'est toujours un grand moment de convivialité, où chants et histoires se succèdent avec bonheur. Un coffret cadeau a été offert aux personnes qui n'ont pu participer pour raison de santé.



Seniors en vacances

Depuis 2008, les CCAS de Brie, Janzé, Amanlis, Essé, Le Theil de Bretagne et Retiers organisent un séjour de vacances subventionné par l'ANCV, à destination des personnes de plus de 60 ans et des handicapés de plus de 55 ans. L'objectif étant de permettre aux personnes à faibles ressources ou isolées de partir en vacances.

Le CCAS de Brie a co-organisé avec le CCAS d'Essé, un séjour à Damvix (en Vendée), du 18 au 22 juin 2018, au village club « l'Emeraude ».

Le CCAS d'Essé a proposé le séjour et organisé le voyage, le pot de retour et le repas des retrouvailles a eu lieu le 3 octobre dernier.



Les formalités administratives, les inscriptions et la partie financière étaient gérées par le CCAS de Brie. Il en sera de même pour 2019 avec le CCAS de Retiers qui sera chargé d'organiser le voyage. Cette co-organisation nous est imposée par l'ANCV qui ne souhaite qu'un seul interlocuteur pour l'attribution de la subvention.

Les 42 participants, dont 6 Briens, ont pu, entre autres, découvrir le marais poitevin, visiter La Rochelle, faire une promenade guidée sur la « venise verte ». La qualité du séjour a été soulignée. Le beau temps a fait le reste. Très bon moment de l'avis de tous les participants.

Activité pour les 13-16 ans

Une sortie karting a été proposée le samedi 2 juin 2018 aux jeunes de 13 à 16 ans.

Trois jeunes ont pris beaucoup de plaisir sur le circuit de St Aubin des Landes pendant 2 fois 10 minutes. Pour 2019, les jeunes du CMJ aimeraient participer à une activité accrobranche, laquelle sera organisée au printemps prochain.

Enfance-Jeunesse

Participation de l'Espace Jeunes de Brie aux activités du réseau jeunesse communautaire

En 2017, en plus de la période estivale, l'espace jeunes était ouvert 2 demi-journées pendant les petites vacances (sauf Noël) et 3H le vendredi soir tous les 15 jours pendant la période scolaire.

Cependant, au regard du peu de participants le vendredi soir, il a été acté de supprimer ces soirées à partir de septembre 2018. Cette ouverture à l'année a permis aux jeunes de 12 à 17 ans de participer aux activités gratuites du réseau communautaire.

Quatre jeunes de Brie ont pu participer au tournoi sport/santé/citoyenneté «soda-quest» le 26 octobre 2018. Cette journée «soda-quest a réuni 96 jeunes des 6 espaces jeunes de Janzé, Amanlis, Retiers, Martigné-Ferchaud, Coësmes et Brie.

Un stage de «zic» de 3 jours est prévu pendant les vacances de février 2019.



Liste des associations briennes

Activités culturelles et de loisirs		
Briens-Briennes 35 (Association des Brie de France)	Raymond HORVAIS - Maison Neuve - BRIE	02 99 47 09 43
Club de l'Amitié (activités personnes + 70 ans)	André BERTHELOT - 10, rue de Bretagne - BRIE	02 99 47 02 79
Comité des Fêtes	Anthony PERREUL - La Berhaudière - BRIE	02 99 47 20 19
Cultur'ailles (Théâtre)	Bruno PELLETIER - 10, rue du Stade - BRIE	06 50 04 00 24
La Saint-Hubert (Chasse)	Bernard LAINÉ - Les Hauts Noyers - BRIE	02 99 47 08 58
Les 1001 Fleurs (Jardinage)	Jean-Paul GUICHARD - 9, rue de Bretagne - BRIE	02 99 47 18 42
Point-Virgule (Bibliothèque)	Gérard RIGAUDEAU - Maubusson - BRIE	02 99 47 31 42 Mail : bibliobrie@gmail.com
Activités sportives		
Étoile Sportive Brie (Foot)	Philippe DENIS - 22, allée de la Prairie - BRIE	02 99 47 07 40
Forme et Loisirs (Gym)	Ida PINAULT - Les Ruisseaux - BRIE	02 99 47 06 59
Action Sociale / Solidarité / Humanitaire		
Donneurs de sang	Maryline BRULÉ (réfèrent communale) - La Sancerie - BRIE EFS Rennes, Maison du don - Rue Jean Genest BP 91614 35016 RENNES	06 81 81 18 21 Site : www.donusang.net Mail : bretagne@efs.sante
Secours Catholique	Marie-Hélène FAUVEL 24, rue Jean Marie Lacire (salle l'étincelle) 35150 JANZÉ	06 40 12 42 97
Citoyenneté		
U.N.C. Anciens Combattants	Jean AUBIN - Beauchêne - BRIE	02 99 47 18 89
Education / Enfance et Jeunesse		
A.P.E.L Ecole Privée (Association des Parents d'élèves)	Yohan TESSIER - 5, rue du Chemin Pendant - BRIE	02 99 47 96 28
Familles Rurales de Brie (Accueil de Loisirs)	Virginie BRULÉ - La Sancerie - 35150 BRIE	07 62 76 08 08 (ALSH) 02 99 47 07 75 Site : https://www.famillesrurales.org/brie/ Mail : al.brie@famillesrurales.org
Graines d'Eveil (assistantes maternelles)	Linda PELLETIER - 10, rue du Stade - 35150 BRIE	06 26 47 11 23 Mail : briegrainedeveil@gmail.com
Marcel Ment (Harcèlement scolaire)	Sandrine FALLAIS - La Fénelais - 35150 BRIE	06 24 35 74 08 Site : https://www.marcelment.org/ Mail : marcelmentcontact@gmail.com Marcel-ment
O.G.E.C. École Privée (Organisme de gestion de l'enseignement catholique)	Alexandra MARVIE - 28, rue de Bretagne - 35150 BRIE	02 99 47 37 60

1001 fleurs

Notre traditionnelle soirée commande de fleurs et plantes potagères a eu lieu **le vendredi 30 mars 2018**.

Vous avez planté des arbustes, une haie et ne savez pas comment ni quand la tailler ? Une démonstration peut être organisée à la demande.

Date à retenir : Vendredi 29 mars 2019 : Soirée commande de fleurs et plantes potagères à la salle polyvalente près de la mairie. Bonne et heureuse année à tous.

Le président de l'association :
M. Jean-Paul GUICHARD - 02 99 47 18 42



Commission Culture 2018

Nous avons reçu **en février 2018** une conteuse professionnelle Fabienne Morel dont le spectacle « des bulles dans la pendule » a ravi les petits et les plus grands. Avec près de 80 entrées ce divertissement a conquis le public.

Fin février, le fest-noz animé par trois groupes de musiciens a permis de faire profiter aux Briens- Briennes de la musique et de la danse bretonne. Près de 60 personnes ont répondu présentes à ce spectacle.

En mars 2018, dans le cadre de l'association SR35 (Solidarité Roumanie 35) et en partenariat avec plusieurs communes d'Ille et Vilaine, nous avons accueilli un groupe de musiciens roumains. Une tournée de danses folkloriques a été organisée (Argentré, Acigné, Brie, l'Hermitage, Le Rheu et Rennes), ces jeunes de la région de Riu Sadului nous ont touchés par leur gentillesse et leur professionnalisme.

Pour terminer, **en septembre 2018** la troupe LOUPTRANS est venue nous interpréter la pièce « Cabaret Molière ».



Pour 2019, nous présentons l'agenda culturel suivant :

11 mai 2019, spectacle programmé par la Roche aux Fées Communauté « Destructuré » de Wally. Il s'agit d'un concert humoristique plein d'entrain et de gaieté.

19 octobre 2019, spectacle de magie « pourquoi je suis devenu magicien ? » présenté par Strobinel.

De l'interactivité et de la bonne humeur. Ce spectacle devrait plaire aux tous petits comme aux plus grands.

La Commission Culture essaie de satisfaire les goûts de chacun en matière de divertissement culturel et espère que les spectacles proposés pour 2019 attireront de nombreux spectateurs.

Maryvonne GUÉNÉ



Rencontre des "Brie de France" les 28-29-30 avril et 1^{er} mai 2018

Comme chaque année depuis 2011 les habitants des cinq communes sur les six appelées Brie se sont retrouvés cette année en Charente 39 Briennes/Briens ont participé à ce voyage (co-voiturage, camping-cars). Cette manifestation a rassemblé plus de 100 personnes des différentes communes de Brie.

Au programme :

► **accueil le samedi 28 avril** au tour d'un pot amical et présentation des familles d'accueil, déjeuner en commun et visite du musée et de la ville d'Angoulême en petit train (en 2 groupes), réception à l'hôtel de ville d'Angoulême, classé monument historique.

► **le soir**, un apéritif Breton offert par les Briennes servi en costumes Bretons, confectionnés avec les moyens du bord - belle prestation improvisée et appréciée de tous.

► **dimanche 29 avril** - Assemblée générale pour certains et randonnée de 6 km pour les amateurs de la marche à pied. Photo traditionnelle autour d'un apéritif et discours du maire de Brie (16) après le déjeuner, visite d'un chai de cognac à MALAVILLE (aux environs de Brie) le soir repas à la salle des fêtes avec animation karaoké.

► **lundi 30** - visite du 515^e régiment de train à LA BRACONNE (commune de BRIE) animée par le colonel du régiment et projection d'un film sur une mission des soldats au MALI puis déjeuner au mess. L'après-midi nous avons découvert les différents véhicules de l'armée avec les explications des jeunes

militaires de garde. Tous les visiteurs ont apprécié cette visite intéressante et enrichissante.

► **le soir** repas et soirée folklorique animée par les « Croquants de la Tardoire » avec initiation à la danse pour les amateurs.

► **mardi 1^{er} mai** - casse-croûte charentais aux jardins familiaux. Nous avons dégusté le "brin d'aillet" tradition du 1^{er} mai en Charente. Fin d'un séjour toujours aussi amical et convivial.

L'année prochaine nous nous retrouverons à Brie en Ariège le week-end de Pentecôte **les 8-9 et 10 juin 2019**.

Bien entendu, les Briennes/Briens qui désirent y participer seront les bienvenus, les modalités d'inscription et renseignements utiles vous seront communiqués ultérieurement.



Accueil de loisirs de Brie

L'été 2018 a été attractif pour les enfants et les jeunes de Brie. Différentes sorties ont été organisées : les machines de l'île à Nantes, Terra Botanica, Alligator Bay, etc. Les enfants ne se sont pas ennuyés au centre de loisirs avec des animations en lien avec le jardin, le sport, le handicap et l'expression.

Cet été 2 lieux de mini-camps ont permis de faire découvrir d'autres animations :

► Le premier à Mézières-sur-Couesnon axé sur le côté sportif.

► Le second à Saint-Just avec les 5-8 ans axé sur le côté nature et les 12-15 ans axé sur le sport extérieur.

Depuis l'été 2018, l'accueil de loisirs fait peau neuve avec sa nouvelle équipe et sa nouvelle façon de fonctionner. A présent, il y a une salle séparée par tranche d'âge afin d'adapter l'espace à chaque âge. De plus, concernant le programme d'animation, le thème se fait par tranche d'âge.

Pour la troisième année consécutive, l'association Familles rurales locale a organisé une sortie familiale **le samedi 26 mai** à destination du parc animalier "Planète Sauvage". Cette sortie a profité à 9 familles fréquentant l'accueil de loisirs soit 30 personnes au total.

Pour la pérennité de l'association, nous avons besoin de l'investissement des familles.

Cela peut se traduire par la participation des familles au comité de pilotage, la contribution à de nouvelles idées de manifestations et d'ateliers...

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de Clément ou un membre de l'association.

ON COMPTE SUR VOUS !!!!



ES Brie

Composition du bureau :

Président : Philippe DENIS

Vice-présidents : Joseph CORNU, Roger SANTOS

Trésorière : Alexia LESAGE

Trésorière adjointe : Julie ROULLIER

Secrétaire : Marine RAGUET

Secrétaire adjoint : Dominique DESILES

Membres du bureau : Jean-Pierre JAMET, Sylvain HERCOUET, Jérémy ROBERT, Nicolas ROBERT, Julien VAILLANT, Geoffrey DELGRANGE, José DA SILVA, Maxime COUPE, Tanguy HERVOUIN, Benjamin RENIER, Quentin KNOCKAERT.

Pour la saison 2018/2019 : Nous comptons 61 licenciés. Trois équipes seniors sont inscrites dans le championnat :

► L'équipe A évolue en D2 et est coachée par Jérémy ROBERT.

► L'équipe B évolue en D3 et est coachée par David PERRON.

► L'équipe C évolue en D4 et est coachée par Damien ROULLIER.

Nos vétérans sont toujours en entente avec le club de Chanteloup. Les entraînements sont **les mardis et les jeudis soir**.

Pour cette saison, un nouveau sponsor est venu soutenir notre club. Il s'agit d'un habitant de la commune, M. Gervais BOHUON de l'entreprise de peinture, tapisserie PLANCHENault BOHUON basée à Châteaubriant. Nous tenons à le remercier encore une fois pour son aide.

Nous avons lancé l'idée l'année dernière de relancer une équipe de jeunes. Malheureusement, faute de retour, cela n'a pas pu aboutir. Ce projet reste toutefois ouvert, alors n'hésitez pas à revenir vers nous si votre enfant est intéressé.

L'ensemble de l'ES Brie vous souhaite une très bonne année 2019.



Médiathèque de Brie

La rentrée littéraire est passée : venez découvrir nos nombreuses nouveautés !

Boîte de retour !

La médiathèque possède maintenant une boîte pour vos retours ! Vous pouvez rendre vos livres en dehors des horaires d'ouvertures.

Recherche bénévole

Vous êtes curieux et disponible : rejoignez l'équipe de la médiathèque. Participez aux choix : aux ouvertures, à l'équipement des livres, au rangement ou bien aux animations. Venez apportez vos idées et votre énergie ! Contactez-nous !

Les prochaines animations

► **Soirée jeux de société** : **Mardi 22 janvier de 19h à 21h**. Seul ou à plusieurs, petit ou grand, nous serons heureux de partager un moment chaleureux avec vous !

► **Escape game** : Jeux d'enquête en équipe. Mêlant sciences et investigation, cette enquête grandeur nature invite tous les curieux et curieuses, petits et grands, à vivre une expérience originale et ludique. **Samedi 19 janvier** plus d'information à découvrir dans votre médiathèque...

Et toujours nos rendez-vous

► **Bébés lecteurs** avec une prochaine date **le 15 janvier**.

► **Tête dans les histoires**, pour les 3/6 ans, prochaine date **le 23 janvier**. Toutes les dates à la médiathèque.

Médiathèque de Brie : Mardi 16h30 - 18h30 / Mercredi 10h - 12h et 13h - 18h / Samedi 10h - 12h
bibliobrie@gmail.com / 02 99 47 23 42



Gymnastique Brie 2018 - 2019 Salle "l'Abri de l'Ise"

L'association "Forme et Loisirs" propose une activité physique et de détente pour tous les goûts : gym tonique, renforcement musculaire, gainage, abdos fessiers, cardio, stretching... L'activité encadrée par notre animatrice expérimentée est facilitée par l'utilisation de différents matériels adaptés : balles, ballons, anneaux, cerceaux, quilles, plots, steps, cordes à sauter, bandes élastiques, tapis de sol, voire raquettes, petites haltères, disques "gliding"...

Deux options au choix sont proposées aux personnes intéressées.

La cotisation annuelle dépend de l'option choisie :

- une séance hebdomadaire : 70 €
- deux séances hebdomadaires : 110 €

Lundi et/ou jeudi de 19h15 à 20h15. Les séances sont assurées par Fabienne Désiles

Pour les personnes qui le souhaitent, il est encore possible de s'inscrire.

L'équipe vous souhaite une Bonne Année 2019

Renseignements : 02 99 47 06 59 ou le 06 02 67 23 11



Amicale des donneurs de sang bénévoles

Quelles sont les différentes formes de dons ?

Le don de sang total est la forme de don la plus courante. Il permet de prélever en même temps tous les composants du sang : globules rouges, plasma et plaquettes qui sont ensuite séparés. Le don en aphasère est moins connu. Il permet de prélever un seul composant sanguin (plasma, plaquettes, globules rouges) au moyen d'un séparateur de cellules, les autres étant restitués au donneur au fur et à mesure du don. Il est également possible de prélever deux composants simultanément. On parle alors de don combiné ou d'aphasère combinée.

Comment se passe un don ?

Pour donner son sang, il ne faut pas être à jeun (il faut avoir pris un repas léger et avoir bu une boisson non-alcoolisée). Le don, quel qu'il soit se déroule toujours en 4 étapes.

L'inscription

L'équipe de l'EFS enregistre votre dossier et vous remet le questionnaire que vous remplissez afin de préparer l'entretien pré-don.

L'entretien pré-don

Avant chaque don, vous rencontrez un personnel de l'EFS (médecin ou infirmière habilité) qui réalise un entretien confidentiel accompagné d'un examen. Cela permet de vérifier votre attitude au don du sang dans le respect de votre sécurité et celui de receveur.

Le prélèvement

Votre sang est prélevé par un(e) infirmier(ère) de l'EFS spécialement qualifié(e).

Le temps du repos et de la collation

Après avoir donné votre sang, vous restez une vingtaine de minutes dans l'espace collation. C'est aussi de votre bonne récupération après le don, et c'est aussi, un moment d'échanges avec les autres donneurs et l'équipe amicale présente.

Qui peut donner ?

Toute personne reconnue apte au don à l'issue de l'entretien pré-don peut donner son sang. Les donneurs de groupes 0 sont particulièrement recherchés car leur groupe sanguin permet de transfuser leurs globules rouges à un très grand nombre de patients. Si vous ne pouvez pas ou plus donner votre sang, n'hésitez pas à encourager vos proches à le faire. Bon à savoir : une femme peut donner son sang au maximum 4 fois par an et un homme 6 fois par an.

A partir de 18 ans jusqu'à 70 révolus et peser plus de 50 kg.

Et aussi !

Présentation de l'amicale

L'association de Janzé et ses environs comporte 10 communes. Janzé, Brie, Chanteloup, Corps-Nuds, Saulnières, le Petit-Fougerey, Essé, Boistrudan, Amanlis, et Piré-sur-Seiche.

Notre amicale est composée de 16 membre dont 3 femmes qui se partagent les postes de :

Présidente : Maryline BRULÉ

Secrétaire : Marie-Paule CHEDEMAIL

Trésorière : Annabelle VILOCET.

Lors de l'opération « Tous pour la vie, courir pour Curie » nous tenons un stand enfin de promouvoir le don du sang. Nous y vendons des pommes « locales » dont le bénéfice est entièrement versé à l'opération « Curie ».

Voici les dates à retenir : Vendredi 8 mars 2019

Mercredi 22 mai 2019

Vendredi 9 août 2019

Vendredi 18 octobre 2019

Mercredi 18 décembre 2019

Vos représentants communaux :

M^{me} Maryline BRULÉ

M. André MOREL (Janzé)

EFS Rennes, Maison du don :

Rue Jean-Genest - BP 91614 - 35016 RENNES

Tél. 02 99 54 42 22

www.donusang.net ou bretagne@efs.sante

**PRENEZ LE POUVOIR :
CRÉEZ VOTRE ESPACE DONNEUR !**

**RDV SUR
DONNEURS.EFS.SANTE.FR***

* Service disponible selon régions indiquées sur le site. Bientôt disponible sur application mobile.

Paroisse Sainte-Anne en Pays de Janzé

La communauté chrétienne de Brie fait partie de la paroisse Sainte-Anne en pays de Janzé.

Accueil :

L'accueil paroissial a lieu au Presbytère de Janzé, 11 rue Abbé Michel Sourdin du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 16h à 18h30. Le samedi, de 9h30 à 12h. Tél. 02 99 47 05 11

La Paroisse Ste Anne sur internet :

Mail : contact@eglise-janze.bzh - Site : <https://eglise-janze.bzh>
Page facebook : <https://www.facebook.com/paroissesainteanne>

Des prêtres et diacres au service de la paroisse :

Curé de la paroisse : Père Franck TÉHEL - P. Guillaume CAMILLE-RAPP - P. Laurent YADJOMA - P. René TRONEL - Alain CROCC, diacre permanent.

Messes :

Messe dominicale : la messe anticipée du dimanche a lieu tous les samedis à 18h30 en l'église Notre Dame de l'Assomption de Brie.



PAROISSE SAINTE-ANNE
EN PAYS DE JANZÉ

Messe en semaine, chaque jeudi à 9h00 à la salle paroissiale. Une école catholique à Brie, l'école du Sacré-Cœur, propose des temps de célébrations et un éveil religieux aux enfants.

La vie paroissiale au long de l'année :

« La paroisse Sainte Anne en pays de Janzé est une communauté de disciples-missionnaires qui rayonne de la joie du Christ ressuscité. Elle puise sa force dans la prière ; elle accueille, nourrit et fait grandir chaque membre dans la Foi, l'Espérance et la Charité. » C'est ainsi que nous avons voulu définir la vision pastorale de notre paroisse pour les années à venir. Celle-ci prend forme autour de 5 essentiels : la formation, la fraternité, la prière, le service des plus pauvres, le témoignage. Ces essentiels, nous essayons de les mettre en œuvre dans chaque clocher afin de rendre visible et accueillant la paroisse en un lieu.

P. Franck TÉHEL

Club de l'Amitié

En 2018, le club compte 49 adhérents.

Le président et tous les membres souhaitent de nouvelles adhésions pour 2019.

Les membres se réunissent le 1^{er} et 3^e jeudi du mois à la salle de "l'Abri de l'Isse" autour de la table pour des parties de belote, triomino. Un terrain de boules a été mis à la disposition du Club de l'Amitié par la commune et nous la remercions.

Programme des activités pour 2019

- **17 janvier 2019** - Assemblée générale annuelle (élection du tiers sortant) suivie de la traditionnelle galette des rois
- **7 février 2019** - Crêpes pour la chandeleur
- **20 avril 2019** - Repas de printemps
- **19 octobre 2019** - Repas d'automne
- **19 décembre 2019** - Bûche de Noël

Secours Catholique

Le secours catholique de Janzé se situe à la salle de l'Étincelle, rue Abbé Michel Sourdin (en face de l'église)

Permanences :

- Tous les mardis de 10h à 12h: Accueil, convivialité, boutique solidaire - ouverts à tous.
- Un jeudi par mois : « A tout-parents » de 14h à 16h à l'étincelle, rencontre autour d'un thème.
- Soutien scolaire
- Alphabétisation
- Aides d'urgences en lien avec la CDAS.
- Vacances pour les enfants dans des familles d'accueil
- Vacances pour les femmes seules
- Repas de Noël
- Randonnées
- Braderie...



SECOURS
CATHOLIQUE
— Caritas France —

Contact (du lundi au vendredi) :
Marie-Hélène FAUVEL (Présidente) 06 40 12 42 97

UNC – AFN



Après cette année 2018 passée, qui a connu les événements suivants :

► **Le 1^{er} septembre**, à Janzé, a eu lieu le congrès Départemental

► **Le 11 novembre 2018**, le 100^e anniversaire de l'Armistice de la Grande Guerre

► **Le 5 décembre**, le rassemblement cantonal à Brie des Anciens d'Algérie.

Pour cette année 2019, ce sera la ville de Janzé qui nous recevra.

Ce sera donc pour nous un peu plus calme mais pas au point de nous démobiliser, des dates clés **du 8 mai et du 11 novembre**, qui resteront pour nous et pour toute la population, je l'espère un « devoir de mémoire ».

Ceci, nous le devons bien, en hommage à tous nos ancêtres qui ont combattu pour notre liberté.

Nous comptons sur vous lors de ces différents rassemblements.

Pour ce qui est du devoir de mémoire : nous souhaitons évidemment que notre relève soit assurée, c'est pour cela que nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour rejoindre notre association et devenir des « soldats de France ».

Composition du bureau

Président : Jean AUBIN. Membres : M. CANNIEUX, M. BOUGET, A. DEROUINIOT, A. BERTHELOT, A. MICAULT, J. HALLET, R. BONNENFANT, M^{me} T. FOUILLET.

Jean AUBIN

Contact : 02 99 47 18 89



St-Hubert de Brie

La Société de chasse, St-Hubert de Brie, se compose cette année de 15 membres.

Le nouveau bureau se compose ainsi :

- Président : M. Bernard LAINE
- Vice-président : M. Daniel HERSANT
- Trésorier : M. François VINEZ
- Vice-trésorier : M. Michel SOUET
- Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD
- Vice-secrétaire : M. Patrick JOUZEL

Voici les dates à retenir :

- **02/03/2019** : repas annuel
- **27/04/2019** : lâcher de truites
- **30/05/2019** : concours de palets



Toutes ces manifestations nous permettent de diminuer les cotisations, de régler les terres (environ 850 Ha) et de financer les lâchers de gibier. Ainsi, cette année nous avons pu voir des faisans et des perdrix se promener dans la nature. La Société a posé 4 bracelets chevreuils et 3 bracelets sangliers. Nous agissons tout au long de l'année sur la régulation des nuisibles.

En 2018, plusieurs personnes nous ont sollicités pour la destruction de ragondins : environ 90 ont été détruits. Les renards sont peu problématiques cette année : ils sont en forte diminution en Ille et Vilaine car ils ont contracté en masse la gale. Nous détruisons également les corbeaux surtout en période de semences de maïs car ces derniers déciment les parcelles lorsque les graines commencent à pousser. Environ 30 corbeaux ont été détruits en 2018.

Pour finir, nous remercions tous les chasseurs présents lors de nos battues.

Le Président,
B. LAINE

Le Comité des Fêtes

A l'issue de notre Assemblée Générale annuelle et après 9 années de présidence, Jean Paul BAZIN a décidé de laisser sa place à Anthony PERREUL.

Le bureau :

Président : Anthony PERREUL
Vice-Président : Jean-Paul BAZIN
Trésorier : Bernard LAINE
Vice-Trésorier : Christophe TROUCHARD
Secrétaire : Marie-Pierre LE CAM
Secrétaire adjointe : Michèle BORDELET

Les membres :

Jean-Marc COUROUSSÉ - David FLICHY - Didier GANTELET - Didier SACHET - David BENOIST

Le comité des fêtes remercie les membres sortants du bureau, les bénévoles ainsi que tous les participants qui ont contribué à la réussite de ces différentes manifestations

Manifestations pour 2019

- ▶ Miniatures agricoles et bateaux modélisme : **17 mars 2019**
- ▶ Lâcher de truites : **20 avril 2019**
- ▶ Fête de l'étang : **15 juin 2019**



▶ Repas d'automne : **9 novembre 2019**

▶ Arrivée du Père Noël : **vendredi 20 décembre 2019**

L'année 2018 a été marquée par le décès de Bernard PONTRUCHER qui fut membre de notre équipe pendant trois ans. Son engagement, sa disponibilité ont été appréciés par tous les membres du Comité des Fêtes. Nous ne l'oublierons pas.

Le Président



Graines d'Éveil

8 et 9 décembre 2018

Samedi : kermesse de Noël de 15h à 18h à la salle "L'Abri de l'Ise" avec la venue du Père Noël

Dimanche : braderie "Range ta Chambre" de 8h à 15h (4€ la table de 2 m)

Bébé Lecteur

Environ une fois par mois, la Bibliothèque nous ouvre ses portes pour narrer histoires et comptines en présence de professionnelles.

Mardi 8 janvier 2019 à 20h

Assemblée Générale, suivie d'un pot de l'amitié offert à tous. Merci de votre présence !!!



Pour tout renseignement, contacter M^{me} PELLETIER Linda, présidente de l'association au 06 26 47 11 23

5 juillet 2019

Sortie de fin d'année.



Séances de Bébé Nageur*

4 séances de proposées :
24 novembre 2018
2 février 2019
27 avril 2019
15 juin 2019

RDV à la Piscine « Les Ondines » de Janzé de 10h à 12h (*séances proposées aux familles fréquentant la structure d'accueil)

Intervenante du RIPAME

Tous les quinze jours, Sophie LE PENNEC intervient au local pour des séances de motricités, de manipulation...

L'école du Sacré Cœur

L'école du Sacré-Cœur accueille cette année 105 élèves répartis en 4 classes de la manière suivante :



Une classe maternelle qui accueille les enfants de la PS à la MS dont s'occupe M^{me} Chrystèle GALLIER aidée par une ASEM : M^{me} Catherine LUDARD



Une classe de GS / CM2 avec M^{me} MARTIN Nadège aidée par une ASEM : Nathalie BINET.



Une Classe de CP/CE1 M^{me} Anne-Laure LEFEUVRE (qui assure la direction)



Une classe de CE2-CM1 avec M^{me} Maëlle FOULQUIER

Les projets :

L'école du sacré Coeur chante le monde cette année. Nous voguerons sur le thème de l'eau à la découverte des différents continents.



Et les élèves se mettent à l'aise avant d'entrer dans la classe.

Françoise la dumiste du hang'art proposera divers chants du monde à nos élèves. Un travail de la voix, du chant choral, du rythme avec des percussions corporelles est prévu !
Ce temps se finalisera par une visite à la galerie sonore d'Angers.



L'école poursuit sa floraison grâce à ses multiples projets proposés par les enseignants, et soutenus financièrement par les deux associations de l'école OGEC et APEL.

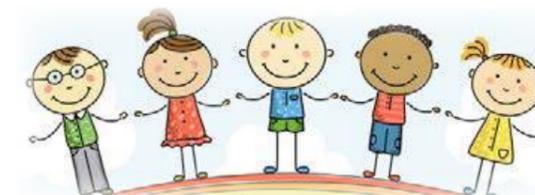


Un travail en profondeur est réalisé auprès des enfants pour développer les 10 compétences psycho-sociales : faire preuve d'empathie, gérer ses émotions...

Tous les ans, nous partageons des moments avec les aînés de Brie : repas de Noël, repas de fin d'année.

Cette année, petits et grands se sont réunis pour célébrer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

Un beau moment fraternel !



OGEC



Qui sont les membres de l'OGEC ?

Des membres de droit et des membres élus. Les premiers sont, le responsable de la tutelle diocésaine ou congréganiste, le président de l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.) ou son représentant, le président de l'union départementale des OGEC. (U.D.O.G.E.C.) ou son représentant. Quant aux seconds, ce sont des parents d'élèves, des amis de l'établissement ou d'anciens élèves, prêts à consacrer une partie de leur temps à l'établissement. A noter: un parent d'élève ne peut exiger de faire partie de l'O.G.E.C. sous prétexte qu'il paie une scolarité pour son enfant.

Le Bureau :

Présidente : Alexandra MARVIE
Trésorier : Christophe LANDEL
Secrétaire : Anne-Marie GUILLAUMEUX
Membres actifs : Aurélie VERRON, Stéphane BRANCHEREAU
Nous organisons la kermesse à la fin de l'année scolaire et en novembre un loto.
Pour ces manifestations nous avons besoin de parents bénévoles.



L'APEL

L'association de parents d'élèves de l'école de Brie regroupe une dizaine de parents.

Elle a pour but de récolter des fonds permettant de financer des activités scolaires telles que les sorties pédagogiques, achat de matériel (jouets extérieurs, jouets garderie...), spectacles ou classe de mer pour nos CM.

L'association tient d'abord à remercier les parents d'élèves et l'équipe enseignante de l'école pour leur participation tout au long de l'année 2017 - 2018 au sein des manifestations menées par l'APEL.

Les bénévoles sont toujours les bienvenus, même en cours d'année ou ponctuellement (montage, démontage, tenue de stands...).

Nous œuvrons pour que chaque manifestation soit une réussite, un moment convivial et permette à nos enfants de s'épanouir.

Cette année, le calendrier sera encore bien chargé :

- ▶ Vente de brioches

- ▶ Vente de chocolats de Noël
- ▶ Goûter de Noël pour les enfants
- ▶ Tombola de l'épiphanie
- ▶ Fest'Œuf 3^e édition
- ▶ Fest'Halloween 2^e édition
- ▶ Stand de la kermesse

Alors venez nous retrouver sur les bancs de l'école ou sur les réseaux sociaux.

Merci à vous,
L'équipe APEL

Membres du Bureau pour l'année 2019 :

Président : Yohan TESSIER
Vice-Présidente : Anastasie LEBREUILLY
Trésorier : Ludovic DRONIOU
Secrétaire : Delphine LE TENNIER



Roche aux Fées Communauté à votre service

En 2018, la Communauté de communes a adopté le nom de « Roche aux Fées Communauté », plus simple, pertinent et fédérateur. Elle réunit 16 communes* et 26 791 habitants qu'elle accompagne dans leur quotidien.

Au cours de l'année 2019, Roche aux Fées Communauté va déployer sa nouvelle stratégie de communication afin d'être plus clairement identifiée tant sur son territoire qu'à l'extérieur. Elle souhaite afficher son attractivité, aussi bien dans le domaine de l'économie, du tourisme qu'auprès de ses habitants pour lesquels elle a à cœur de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Un aperçu des différents services communautaires à la disposition des habitants de Roche aux Fées Communauté avec des éclairages sur certains projets phares en 2019 :

Culture

▶ **Des animations dans les médiathèques :** « Une p'tite histoire passait par là » pour les 0/3 ans, « La tête dans les histoires » pour les 3/6 ans. Elle prend également part à l'achat d'ouvrages et à l'animation des 4 prix littéraires : Prix Tatoulu pour les 7/15 ans, Prix A la Fol'ire pour les adultes, Prix de BD adultes Kazabül, Prix Ados.

▶ Un catalogue de livres et de ressources en ligne (musique, vidéos, journaux...)

A suivre sur : www.bibliotheques-rocheauxfees.fr

▶ **Le HangArt**, établissement d'enseignements artistiques intercommunal dispense des cours de musique, chant, théâtre et arts plastiques à près de 500 élèves.

▶ La Saison culturelle du Pays de la Roche aux Fées propose une programmation de spectacles pour tous à découvrir sur le site internet de la Communauté de communes.

En savoir plus : www.cc-rocheauxfees.fr

Habitat : des aides pour vos projets

▶ Le service Habitat accompagne les habitants et futurs habitants du Pays de la Roche aux Fées dans leurs projets immobiliers : achat, construction, rénovation, maintien à domicile.

▶ Permanences en alternance : le vendredi matin de 10h à 12h à Retiers, Janzé et Martigné-Ferchaud.

▶ Une plateforme pour vous guider : www.habitat-rocheauxfees.fr

Un service de Transport à la demande (TAD)

La CCPRF propose un service de Trans-

port à la demande. Moyennant 2 € par trajet simple (gratuit pour les enfants de moins de 5 ans accompagnés), vous pouvez effectuer jusqu'à 4 trajets simples par semaine. Les personnes en insertion professionnelle peuvent aussi bénéficier du TAD, en accord avec les structures locales de l'emploi.

Pour toute information, adhésion et réservation de trajets : Communauté de communes au 02 99 43 64 87 ou communaute.communes@ccprf.fr.

▶ Un minibus de 9 places à la disposition des associations, des clubs et des communes à titre gratuit, hormis le carburant. Sur réservation auprès du Service transport.

Environnement et énergies

▶ Engagement dans la voie des énergies renouvelables : outre le réseau de chaleur de Janzé, trois autres réseaux de chaleur biomasse sont en projet à Retiers, Coësmes et Martigné-Ferchaud. Cette mobilisation du bois-énergie s'inscrit en parallèle de Breizh Bocage, un programme d'accompagnement à la préservation et à la replantation des haies bocagères. Roche aux Fées Communauté accompagne également les acteurs de la filière biogaz en s'impliquant dans un projet collectif de production de biogaz en partenariat avec des agriculteurs locaux et des acteurs économiques. Le projet pourrait voir le jour d'ici 3 ans à Janzé.

▶ Sensibilisation sur les questions environnementales : Balades thermiques, Education à l'environnement pour les scolaires.

Toutes ces actions s'intègrent dans l'objectif Territoire à Energie Positive, un projet de transition écologique pour le Pays de la Roche aux Fées dont les objectifs définitifs seront présentés en 2019.

Enfance, jeunesse

▶ Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) du Pays de la Roche aux Fées accompagne parents et professionnels de la petite enfance dans leur quotidien : modes de garde, contrat, apprentissages...

Matinées d'éveil à Amanlis, Brie, Coësmes, Essé, Janzé, Martigné-Ferchaud et Retiers, soirées d'échanges en direction des parents et/ou des assistants maternels.

▶ Les Espaces jeunes du Pays de la Roche aux Fées travaillent en réseau, coordonnés par Marine Raguet, animatrice du Point Information Jeunesse.

Pour tout renseignement :

Marine Raguet au 06 45 61 84 84 et p.j.m.raguet@ccprf.fr

En savoir plus : www.cc-rocheauxfees.fr / Y vivre/Petite enfance/enfance/jeunesse

Sports

▶ Un dispositif « Sport santé »

L'un des enjeux de la politique sportive de la Communauté de communes est de « développer la pratique sportive comme facteur de préservation de la santé et de l'autonomie ». Ainsi, un dispositif « Sport santé » visant à faciliter la pratique sportive tant dans un but préventif que thérapeutique a vu le jour en 2018 :

« Bougez à la Roche aux Fées » qui vise à lutter contre les méfaits de la sédentarité.



« Bougez sur ordonnance » qui vise à soigner et accompagner les personnes en Affection de Longue Durée afin d'éviter les rechutes et les complications. Les professionnels de santé sont partis prenante du dispositif.

Contact : Fabien Brisorgueil, référent Sport Santé de Roche aux Fées Communauté au 02 99 43 64 87 - www.cc-rocheauxfees.fr rubrique Y vivre/Sports/sport santé

Soutien financier à l'Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées.

Le Centre aquatique intercommunal Les Ondines, porté par la Communauté de communes permet de bénéficier d'un apprentissage de la natation.

En savoir plus : www.les-ondines.fr

Tourisme

▶ Accueil touristique sur le site mégalithique de la Roche aux Fées et ani-

mations à destination des familles tout au long de l'année : Mercredis de la Roche aux Fées, Fête du Solstice d'Hiver, Visites patrimoines, Journées du Patrimoine, ...

► « Mission Archéo » : une application grand public pour comprendre le site de la Roche aux Fées

En savoir plus : [www.cc-rocheauxfees.fr / La Découvrir](http://www.cc-rocheauxfees.fr/La_Découvrir)

Numérique

► Le FabLab intercommunal « La Fabrique » est ouvert à tous. Doté d'outils numériques comme une nouvelle im-

primante 3D, une fraiseuse numérique, découpeuse laser, imprimante 3D... c'est un lieu d'innovation et de création où chacun peut venir créer, bidouiller, observer, participer à des projets... même avec très peu de connaissances informatiques !

Pratique :

FabLab « la Fabrique »

Ouvert à tous dès 10 ans (sous la responsabilité d'un adulte)

Tous les mercredis de 14h à 20h

et les samedis de 9h à 12h

(hors vacances scolaires)

Dans l'Espace Jeunes d'Amanlis,

1, rue Jacques de Corbières

Contact : 06 26 59 46 75

fablab@ccprf.fr

Economie et emploi

Le Point Accueil Emploi du Pays de la Roche aux Fées est présent à Janzé et Retiers. Il propose un accompagnement sur mesure aux demandeurs d'emploi. Au programme : ateliers de techniques de recherche d'emploi, ateliers d'agilité numérique, mise en relation de l'offre et de la demande, webconférence...

Accueillant, entreprenant, innovant, le coworking /fablab communautaire se dévoile

A la fin du premier semestre 2019, un espace à vocation économique alliant coworking et Fablab nommé « Le Canopée », ouvrira ses portes au cœur de Janzé.

Roche aux Fées Communauté dénombre déjà 8 zones d'activités artisanales et industrielles réparties sur les trois pôles que sont Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud.

Installé aux premier et second étages de la Poste, ce bâtiment entièrement réhabilité sur près de 850m², représente désormais une offre immobilière tertiaire indispensable au développement économique de notre territoire situé en périphérie proche de la Métropole Rennaise. En plus d'être une réponse concrète aux problèmes de mobilité (Rocades saturée, temps de trajet en constante augmentation, coût des carburants...), ce lieu sera celui des personnes qui souhaitent s'y investir. Il a également pour vocation d'accompagner les mutations des pratiques et des usages et d'apporter de nouvelles possibilités grâce au numérique. Il se veut être un lieu catalyseur du dynamisme économique.

Le Fablab Communautaire implanté dans le coworking sera complémentaire du site d'Amanlis. Doté de machines assistées par ordinateur, ce lieu de fabrication numérique permettra aussi la conception et la réalisation de prototypes. Il sera ouvert, au grand public, aux coworkers, aux entreprises et aux scolaires dans le cadre de projets pédagogiques. Animé par une communauté ouverte, c'est un lieu d'échanges, de partage de compétences et de découverte.

Auto-entrepreneurs, créateurs d'entreprise, commerciaux, télétravailleurs et groupements professionnels trouveront un environnement propice au travail, la fibre 100 MBit sur tout le site avec deux open-space et six bureaux privatifs. Ils pourront travailler dans une ambiance conviviale, y bénéficier de conseils, d'informations et acquérir de nouvelles compétences. L'occasion de développer de nouveaux projets en saisissant des opportunités et d'activer de nouveaux réseaux. A l'appui, deux salles de réunion seront disponibles également à la location pour les acteurs économiques et de l'emploi.

Point Accueil Emploi, Mission locale, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Boutique de Gestion, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Pôle Economie Sociale et Solidaire, Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation Professionnelle (MEEF)... sont autant de partenaires de l'économie et de l'emploi qui seront à la disposition des usagers pour les accompagner dans leurs projets, dans leurs recherches d'informations sur l'emploi, la formation, le développement de compétences et de projets.

Si vous êtes intéressé(e), si vous connaissez quelqu'un qui peut l'être, si votre employeur souhaite réfléchir à une solution de télétravail ou si vous souhaitez que l'on vous aide à le convaincre ! n'hésitez pas à vous faire connaître !

En savoir plus :

Roche aux Fées Communauté,

Service économie au

02 99 43 64 87 ou par mail :

amandine.lebras@ccprf.fr



La Maison du développement, siège de Roche aux Fées Communauté, se trouve au 16 rue Louis Pasteur à Retiers.

Des permanences de partenaires y ont lieu en lien avec ses compétences : Mission Locale, Permanences juridiques, CDAS...

En savoir plus : www.cc-rocheauxfees.fr - 02 99 43 64 87

Suivez l'actualité de la Communauté de communes sur Facebook : <https://www.facebook.com/CCPRF>

*Amanlis, Arbrissel, Brie, Boistrudan, Chelun, Coësmes, Eancé, Essé, Forges-la-Forêt, Janzé, Le Theil-de-Bretagne, Marcellé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte-Colombe, Thourie

SMICTOM

La taxe incitative, ça commence !

À partir du 1^{er} janvier 2019, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devient incitative.

Son objectif premier est la réduction des déchets et l'augmentation de la qualité du tri des déchets recyclables.

Pourquoi cette nouvelle tarification ? Quels changements pour votre foyer ? Explications.

MA SITUATION

Je suis propriétaire en habitant individuel : Ma taxe incitative apparaîtra sur l'avis de taxe foncière 2019 émis en novembre 2020. Pour distinguer ma part fixe de ma part variable, je pourrai me rendre sur le site internet du SMICTOM et consulter le nombre de levées de mon bac dans une année.

Si je suis collecté en bornes d'apport volontaire, je consulterai le nombre de fois où j'ai ouvert le tambour de la borne d'ordures ménagères.

Je suis propriétaire en copropriété : Si je suis collecté en bornes d'apport volontaire ou par bac individuel, ma part variable incitative fonctionnera comme pour les propriétaires en habitant individuel.

Si je suis collecté en bacs collectifs avec les autres propriétaires, la part variable incitative dépendra de la production d'ordures ménagères de l'ensemble de la copropriété et sera répartie par le gestionnaire au prorata de la valeur locative de mon logement.

Je suis locataire en habitant individuel : Je paye déjà une TEOM. Elle est répercutée par le propriétaire, qui reçoit l'avis de taxe foncière de mon logement, dans les charges de mon loyer.

A partir de 2019, mon propriétaire et moi pourrons consulter la fréquence de levées de mon bac ou d'utilisation de mon badge pour les bornes d'ordures ménagères. Il répercutera alors le montant de ma taxe, devenue incitative, dans les charges de mon loyer. La part variable incitative ne dépendra que de ma pro-

duction d'ordures ménagères. Lorsque je déménagerai ou que j'emménagerai, j'avertirai le SMICTOM.

Je suis locataire en habitat collectif : Si je suis collecté en bornes d'apport volontaire ou par bac individuel, ma part variable incitative fonctionnera comme les locataires en habitat individuel à partir de 2019.

Si je suis collecté en bacs collectifs, la part variable incitative dépendra de la production d'ordures ménagères de l'ensemble des locataires, et sera répartie par le propriétaire. L'effort de réduction des déchets ménagers doit donc être collectif.

Dans tous les cas, la taxe sera envoyée au propriétaire.

Dans tous les cas, si ma situation évolue je dois prévenir le SMICTOM

POURQUOI CE CHANGEMENT DE TARIFICATION ?

La taxe incitative s'inscrit dans la lignée de la loi de transition énergétique et du Grenelle de l'environnement et fait écho aux efforts internationaux actés lors de la COP21 pour la réduction des déchets et des gaz à effet de serre. Elle permet de raisonner les dépenses de collecte en rapprochant le service au strict besoin des usagers et ainsi proposer un impôt plus juste.

TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ !

Particulier, association, collectivité et professionnel, tout le monde est concerné par l'incitativité (taxe ou redevance).

L'objectif ? Proposer un impôt plus juste et faire de la réduction des déchets un enjeu commun qui résulte d'un effort collectif. Ensemble, réduisons les déchets !

Agenda

1^{er} janvier 2019

Démarrage de la prise en compte réelle du nombre de levées ou d'ouverture des bornes.

Janvier 2019

Réception par chaque propriétaire d'un courrier explicatif de la nouvelle grille tarifaire et des accès à la plateforme Ecocito : un espace personnel qui permettra de connaître le décompte des levées.

Année 2020

Première facturation incitative sur l'avis de taxe foncière 2020.

En ligne



Toutes les réponses à vos questions sont sur le site du SMICTOM SE35.

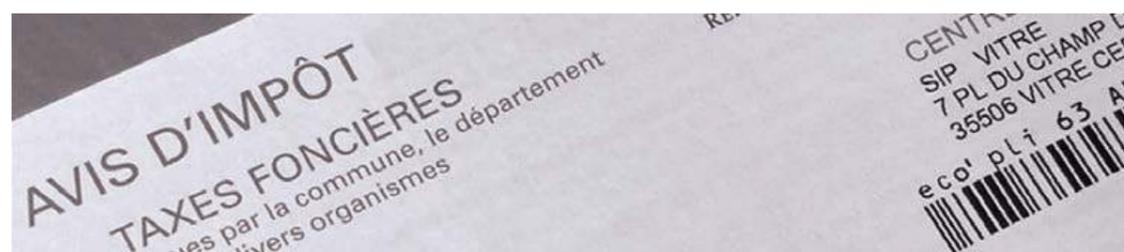
Un problème avec votre bac ? Votre badge ? Vous déménagez ? Une question ?

Retrouvez toutes les démarches sur www.smictom-sudest35.fr/formulaires/

Les réponses à vos questions

Si je ne présente jamais mon bac, je ne paierai rien ?

FAUX. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative comprend une part fixe qui finance l'ensemble des coûts des services et une part variable dépendant du nombre d'enlèvements comptabilisés. Les efforts pour sortir le bac moins souvent se répercuteront uniquement sur la part variable.



La borne ne s'est pas ouverte lorsque j'ai passé mon badge, cela compte-il pour une levée ?

NON. Pour qu'une ouverture de borne soit décomptée, il faut que le tambour s'ouvre après le passage du badge sur le lecteur. Si la borne n'est pas ouverte, l'ouverture n'est pas décomptée.

Mon bac a été soulevé deux fois lors de la collecte, cela compte-il pour deux levées ?

NON. Lors de la collecte, si votre bac à été soulevé deux fois pour être bien vidé seule une levée sera comptabilisée.

Faut-il un badge pour ouvrir les bornes des déchets recyclables ?

NON. Seule la borne à ordures ménagères est équipée d'un système d'accès par badge. Les autres bornes (emballages recyclables, verre, papiers) sont en accès libre.

Vais-je payer pour mes voisins s'ils mettent leurs déchets dans mon bac ?

NON. Si un voisin ajoute un sac dans votre bac le jour où vous le sortez, vous ne serez pas facturé davantage car c'est le nombre de levées, et non le poids, qui est pris en compte. Cependant, si vous constatez qu'un voisin dépose un sac dans votre bac n'hésitez pas à avertir le SMICTOM.

Vous n'avez pas peur de voir les dépôts sauvages augmenter ?

NON. Il peut y avoir une légère hausse des dépôts sauvages dans la première année de mise en place, d'autres collectivités ont connu ce problème. Mais les comportements reviennent à la normale après quelques mois et, si nécessaire, après sanction.

Bon à savoir

Le dépôt des sacs au pied des bornes est interdit et passible de poursuites, conformément aux articles R 610-5, R 632-1, R 635-8 et R 644-2 du Code Pénal.

Depuis le 8 novembre, il n'y a plus de "passe-droit".

Pour toutes dégradations et dépôts sauvages constatés à côté des bornes d'apport volontaire, des poursuites seront engagées.

Chaque bac est strictement attribué à une habitation. Il ne doit en aucun cas vous suivre si vous déménagez. **En cas de déménagement, veillez à avertir le SMICTOM :**

contact@smictom-sudest35.fr

Attention : avec la taxe incitative ne laissez pas votre bac en bordure de la route, car celui-ci sera relevé lors du passage et vous serez facturés.

Point Accueil Emploi du Pays de la Roche aux Féés

Retrouvez nous sur 2 sites pour vous accueillir :

RETIERS

Maison du Développement
16 rue Louis Pasteur
02 99 43 64 87 - pae.retiers@ccprf.fr

Accueil du public :

Sans rendez-vous : mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h

Sur rendez-vous : vendredi de 9h à 12h

Accès libre à l'espace d'auto-documentation et aux ordinateurs, aux heures d'ouverture de la Maison du Développement

JANZÉ

Les Halles centrales - Places des Halles
02 99 47 16 67 - pae.janze@ccprf.fr

Accueil du public :

Sans rendez-vous : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Sur rendez-vous : lundi de 14h à 17h

Accès libre à un espace d'auto-documentation et aux ordinateurs, aux heures d'ouverture du PAE

Le PAE, au cœur du marché local de l'emploi, vous accompagne dans les démarches liées à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle.

Des ateliers :

TECHNIQUES DE RECHERCHE D'EMPLOI

- CV et lettre de motivation,
- Services en ligne du site poleemploi.fr / Emploi Store,
- Marché du travail,
- Préparation à l'entretien d'embauche
- Confiance en soi dans la recherche d'emploi.

Le mardi à 14h - PAE de Retiers : Ateliers gratuits et ouverts à tous, sur inscription



RECHERCHE D'EMPLOI ET USAGES NUMÉRIQUES

Pour s'ouvrir sur de nouvelles perspectives dans une recherche d'emploi tout en mobilisant des outils numériques tels que :

- la veille,
- les réseaux sociaux,
- les sites internet dédiés.

Le jeudi à 14h - PAE de Retiers : Ateliers gratuits et ouverts à tous, sur inscription

www.cc-rocheauxfees.fr

Tous pour la Vie

Mot du chercheur, Olivier AYRAULT :



Olivier AYRAULT est directeur de recherche au CNRS et responsable d'un laboratoire de l'institut Curie. Les fonds récoltés à Janzé, les 5, 6 et 7 octobre lors de « Courir pour curie », viendront financer ses recherches.

Sur quoi portent vos recherches ?

« Mon travail de recherche porte sur le cancer chez l'enfant. Plus spécifiquement, nous travaillons sur le médulloblastome, la tumeur cérébrale maligne la plus répandue chez l'enfant. Il se développe dans le cervelet. Nous avons axé nos travaux sur les protéines, qui entrent dans le processus de la maladie. Cela nous donne de nouvelles données, de nouveaux leviers ».

« Nous allons ainsi passer dans une deuxième phase, non plus de recherche mais d'expérimentation. En effet, il existe des molécules qui vont agir contre ces protéines. C'est ce que nous sommes en train de tester. A partir de ces données, nous espérons avoir un meilleur diagnostic et de meilleurs soins pour éviter toutes séquelles, sociales et physiques ».

Quels sont vos partenaires dans ces recherches ?

« Plusieurs équipes à l'international ont été mobilisées pour ces recherches. A Heidelberg et Düsseldorf, en Allemagne, ou encore Toronto au Canada . Nous sommes toujours en contact via les réseaux sociaux ».

Quel message souhaitez-vous passer aux Janzéens ?

« Toutes ces avancées, c'est aux bénévoles et à Courir pour Curie que je les dois ! Je suis totalement recevable de ces dons. Ce que l'on a trouvé est visible et publié sur internet ou dans les journaux. Ces avancées et cette publicité permettent d'accélérer les choses pour avoir d'autres financements et aller plus vite . Merci pour tout ! »

Cette 28^e édition a commencé **le vendredi 5 octobre** par le "grand loto", qui a réuni plus de 400 personnes. Le week-end « piscine » a rapporté 500 €.

Le samedi 6 octobre, a eu lieu la cérémonie d'ouverture officielle avec la marche des associations et des élus accompagnés par la marraine Isabelle ROLLAND et le parrain Frédéric HEINRY.

La soirée diner-spectacle au Gentieg a rassemblé près de 500 convives au cours duquel s'est exprimé le chercheur Olivier AYRAULT (voir article).

Le dimanche 7, la traditionnelle marche des communes a rassemblé près de 13 Briennes et Briens, tous motivés pour le soutien de la recherche contre les cancers.

Les bénévoles n'ont pas hésité à relever les manches à l'occasion des différentes manifestations proposées : marché de campagne, jeux de plein-air, courses, randonnées cyclos, pédestres et vente de crêpes et pain cuit au feu de bois, sans oublier les grilleurs de saucisses !

Le résultat sportif de ce week-end : 2 054 participants.

Les courses enfants, adultes et marches nordiques ont explosé avec 428 participants pour 2063 km, 99 randonneurs ont comptabilisé 1 049 km. Au total, 19 997 km ont été parcourus.

Pour la 2^e année, sur le stand de l'amicale des donneurs de sang, des pommes, citrouilles, butternuts et potirons étaient à vendre : 330 € ont été reversés à l'association « Courir pour Curie ».

En fin de journée, la présidente, Mme Nicole Soyer et les organisateurs, ont remercié le public et les quelques 300 autres bénévoles sans qui, rien ne serait possible, avant le traditionnel lâcher de ballons.

Merci aux Briennes et Briens qui se mobilisent de près ou de loin pour le combat contre les cancers.

Nous donnons rendez-vous à tous pour la 29^e édition **les 4, 5 et 6 octobre 2019**.

Les référentes communales :
Maryline BRULÉ et Michèle BORDELET.



Entretenir les berges

D'après le Code Rural, l'obligation d'entrettenir les cours d'eau s'attache à la propriété du lit.

Ce sont donc les riverains qui ont des obligations d'entretien de leur berge.

Il convient de maintenir la qualité et les fonctions écologiques de la végétation des berges par des interventions douces et sélectives. En effet, celle-ci offre tout un panel d'habitats pour la faune aquatique et terrestre et évite l'érosion excessive des berges et le réchauffement de l'eau en période estivale. Elle représente aussi une zone tampon aux flux de polluants et aux particules fines issus des versants.

Le Syndicat de la Seiche intervient de deux manières sur les berges : l'enlèvement sélectif des arbres tombés en travers du lit et la plantation.

L'entretien de la végétation des berges

La végétation des berges doit être entretenue à travers des interventions sélectives et régulières en respectant la régénération d'une végétation diversifiée en âge, en essences, et en strates (buissons, arbustes, arbres). L'objectif de chaque entretien est de prévenir la chute des arbres qui peuvent présenter par la suite des dangers pour les ouvrages situés plus en aval (ponts, ouvrages d'anciennes minoteries, etc.)

Quels types de travaux préconisés ?

L'objectif est de maintenir la qualité et les fonctions écologiques de la végétation bordant les cours d'eau.

Il s'agit essentiellement de travaux forestiers avec des interventions sélectives :

Les rémanents doivent être déposés à bonne distance des berges afin qu'ils ne soient pas emportés avec la prochaine crue.

A quel moment intervenir ?

Intervenir de novembre à mars pour tous les travaux de coupe lors des périodes de repos végétatif.

Les techniques d'entretien à proscrire :

► Une coupe drastique de la végétation ou l'élagage systématique à l'épaveuse. Ces techniques engendrent des risques d'envahissement de la végétation de broussaille, d'apparition de maladie, et une perte du rôle d'habitats et de refuge pour la faune aquatique et terrestre.

► Débroussailler systématiquement les berges est inutile et coûteux. Cela appauvrit le milieu et favorise la repousse de certaines espèces souvent les moins intéressantes. Dans un délai très court (3/5 ans), les berges seront plus embroussaillées qu'avant les travaux. De

plus, un débroussaillage systématique conduit fatalement à l'élimination des jeunes arbres. Ces zones sont par ailleurs des abris pour la faune dans les vallées (dont le gibier).

► Ne rien faire. A éviter s'il y a un risque de formation régulière et importante d'embâcles (arbre tombé à travers le cours d'eau), avec des dangers d'inondation des habitations, d'envasement excessif du lit et de déstabilisation des berges ou d'ouvrages.



L'enlèvement des arbres tombés dans le lit

L'enlèvement des embâcles doit être sélectif en fonction des risques qu'ils peuvent engendrer. En effet, les embâcles sont susceptibles de provoquer des turbulences et des déviations de courant à l'origine de déstabilisations d'ouvrages et de berges. Ils peuvent également constituer de véritables barrages qui entraînent un envasement du lit et un relèvement de la ligne d'eau en période de crue, d'où un risque supplémentaire de dégâts au niveau de zones habitées.

Dans le cadre de son programme d'action, le Syndicat de la Seiche a décidé d'intervenir uniquement sur ces embâcles.



Certains embâcles sont à conserver (ou à stabiliser en retirant les branches qui dépassent) dans la mesure où ils sont d'un grand intérêt biologique (création d'habitat pour les poissons et les invertébrés, de cache, diversification des écoulements,...) et jouent un rôle important pour la stabilisation du profil en long. Par exemple, l'enlèvement de débris ligneux provoque une diminution importante du nombre d'invertébrés, source de nourriture notamment pour les poissons et les oiseaux.

Plutôt qu'un enlèvement systématique, la gestion des embâcles doit préconiser des niveaux d'intervention variables se-

lon les conditions observées sur le terrain.

La plantation

Sur 430 km de cours d'eau du bassin de la Seiche, 17 % présentent des berges nues.

Certains projets de plantation pourront être financés par le Syndicat de la Seiche et ses financeurs à travers le programme Breizh Bocage. Dans les autres cas, les projets de plantation pourront bénéficier d'achat groupé de plants et/ou de conseils par le Syndicat de la Seiche sur le choix des essences et sur la plantation.

Photos de rivières du bassin de la Seiche en berges nues.



L'abreuvement direct

78 points d'abreuvements directs constatés en 2010 sur le bassin de la Seiche

Les points d'abreuvement directs au cours d'eau posent de nombreux problèmes :

- Dégradation de la qualité de l'eau : mise en suspension de particules, risque de contamination bactériologique.
- Dégradation du milieu : piétinement et détérioration des berges, envasement et colmatage du lit mineur.
- Risque sanitaire pour le bétail.



Le diagnostic des cours d'eau du bassin de la Seiche a inventorié 78 abreuvements directs en 2010. Ils sont principalement localisés sur les bassins versants de la Seiche aval et amont, l'Isère et l'Ardenne

Le Syndicat de la Seiche s'engage à sensibiliser les agriculteurs sur l'impact de l'abreuvement direct sur les milieux aquatiques. Des systèmes alternatifs peuvent être préconisés pour limiter l'accès du bétail au cours d'eau grâce à la mise en place ou le remplacement de clôtures et d'une pompe à museau afin de maintenir les points d'abreuvement.

Installation d'une pompe à museau et d'une clôture.



La loi LABBÉ

Pour une réduction des pesticides en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau

Les produits phytosanitaires communément appelés « pesticides » sont des produits chimiques destinés à la protection des végétaux contre les parasites, champignons, mauvaises herbes et insectes. Leur utilisation présente un risque pour l'environnement car leurs substances peuvent ruisseler et se retrouver en quantité importante dans nos cours d'eau.

Leur usage présente également des risques pour la santé humaine (cancers, intoxication...).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la LOI LABBE est entrée en vigueur. Les collectivités territoriales, les établissements publics et l'Etat ne peuvent plus utiliser ou faire utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé.

Quels impacts pour les particuliers ?

La vente en libre-service des pesticides chimiques de synthèse n'est plus autori-

sée. Ces produits doivent désormais être délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. Les produits de biocontrôle et ceux utilisables en agriculture biologique ne sont pas concernés par cette loi.

A partir du 1^{er} janvier 2019, la vente de pesticides chimique de synthèse sera tout simplement interdite aux particuliers et donc leur usage dans vos parcelles privées, ainsi que leur stockage. Toutefois, les produits de biocontrôle et ceux utilisables en agriculture biologique ne seront pas concernés par cette loi.

Il est possible de se passer des pesticides en choisissant de nouvelles variétés de plantes cultivées résistantes aux maladies et en optant pour un désherbage manuel ou thermique.

Exemple de techniques alternatives au désherbage : fleurissement en pied de mur et houe maraîchère (pousse-pousse).



Plantes cultivées résistantes aux maladies : De nouvelles variétés sont disponibles à la vente et sont plus résistantes aux maladies que d'anciennes variétés. Certaines sont mentionnées pour la laitue, les tomates ou encore la courgette dans l'article suivant : <http://www.lefigaro.fr/jardin/2017/03/17/30008-20170317ARTFIG00386-tomates-salades-semez-des-varietes-resistantes-aux-maladies.php>

Le CLIC de la Roche aux Fées

Le CLIC de la Roche aux Fées c'est...

Une équipe de professionnels qui :

- Vous accueille et vous écoute pour connaître vos besoins et les difficultés que vous rencontrez
- Vous informe et vous oriente vers les services appropriés
- Vous guide et vous accompagne dans vos démarches
- Vous propose une réponse personnalisée et adaptée à vos besoins

Le CLIC de la Roche aux Fées est :

- une association loi 1901 à but non lucratif ;
- une antenne de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ;
- Financé par le Conseil Départemental, la MDPH et les communes du territoire.

Le CLIC répond à vos questions et vous accompagne dans vos démarches

La dépendance de mon conjoint devient de plus en plus lourde. Quelles

aides existent ? Quels services mettre en place ?

J'ai une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Quels sont mes droits ?

Je vis seul et je désire rester chez moi, mais je ne peux plus faire certaines choses. Quelles solutions existent ? Et comment faire ?

CLIC de la Roche aux Fées
Maison de Santé
3, rue du Docteur Pontais
35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE
Tél. 02 23 55 51 44
clic.rocheauxfees@orange.fr
Ouverture au public

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Fermeture le mercredi matin
et le jeudi matin.
Pour un meilleur service,
une prise de rendez-vous
est indispensable.



CLIC de la Roche aux Fées

Syndicat intercommunal des eaux de la forêt du Theil

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt (SIEFT) a pour compétence la distribution de l'eau potable aux abonnés de ses communes adhérentes.

Ainsi la commune de Brie est desservie en eau potable par le SIEFT.

Le syndicat des eaux est intervenu sur la commune de Brie en 2018 pour compléter l'alimentation en eau du lotissement « Les Prairies de L'Isle », il s'agissait de la viabilisation d'un lot supplémentaire. Le coût des travaux s'est élevé à 2 600 €.

Des travaux de renouvellement de réseau sont en cours au lieu-dit « Les Landes de Brie ».

Le montant des travaux est de 10 000 €.

Le tableau ci-dessous présente le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2018 pour une consommation de 120 m³.

Composantes de la facture d'un abonné domestique de 120 m ³	
	1 ^{er} janvier 2018
Exploitant	102,96
Collectivité	142,64
Agence de l'eau prélèvement	7,44
Syndicat Mixte de Gestion 35	20,40
Total HT	273,44
TVA	15,39
TOTAL euros TTC	288,48

Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondations

Du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, tous les habitants et organismes du bassin Loire-Bretagne sont invités à donner leur avis sur l'avenir de l'eau.

La qualité de l'eau, les enjeux écologiques, d'adaptation au changement climatique, de santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse.

Sous l'action de politiques publiques, des défis trouvent des solutions.

Depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Aujourd'hui, nous avons identifié un certain nombre d'enjeux relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années à venir, et nous souhaitons recueillir votre avis, bien en amont, sur ces sujets.

Les questions de l'eau vous intéressent ? Alors n'hésitez pas, répondez au questionnaire en ligne sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr.

Vous contribuerez ainsi à la définition de la stratégie pour l'eau et les inondations du bassin Loire-Bretagne. Tous les avis comptent !

Une consultation sur les enjeux et les pistes d'action pour améliorer la qualité des eaux et prévenir les risques d'inondation

L'avis du public est attendu sur les enjeux et les pistes d'action pour garantir la qualité de l'eau, la partager dans un contexte de changement climatique, sécuriser l'eau potable, réduire

les pollutions, préserver la santé et la biodiversité des milieux aquatiques, prévenir le risque d'inondation.

Tous les habitants peuvent répondre au questionnaire en ligne

Les habitants peuvent aussi faire parvenir une contribution écrite individuelle ou collective à sdage@eau-loire-bretagne.fr

L'agence de l'eau Loire-Bretagne - Orléans La Source - accueillera ceux qui souhaitent consulter les documents sous format papier aux heures d'ouverture du public.

Les collectivités, les entreprises, les associations, tous les organismes sont également consultés

Une trame de réponse leur sera proposée pour faciliter le traitement des avis, des observations.

Des avis utiles pour préparer la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau et la stratégie de gestion des risques d'inondation

Vos avis permettront au comité de bassin Loire-Bretagne et à l'État de finaliser les enjeux du bassin Loire-Bretagne et de mettre à jour la stratégie pour l'eau et la gestion du risque d'inondation du bassin Loire-Bretagne.



Le Relais pour l'Emploi

En 2018, l'association « Le Relais pour l'Emploi » compte une nouvelle recrue en la personne de Coralie, Conseillère en Insertion Professionnelle, qui partage son temps de travail entre l'Association intermédiaire et le Chantier d'insertion. Un renfort bien apprécié en vue d'accueillir les demandeurs d'emploi, de diagnostiquer les difficultés rencontrées, d'orienter vers l'emploi, la formation...

Du côté de l'association intermédiaire « Le Relais » ce sont quelque 130 salarié(e)s qui ont été mis à la disposition d'une clientèle variée (particuliers, entreprises, collectivités, associations), avec par exemple le remplacement des agents techniques territoriaux dans les Collèges du Pays de Vitry, ou la restauration du bocage du Pays de la Roche aux Fées dans le cadre de la clause sociale mise en œuvre par Roche aux Fées Communauté. Alors si vous recherchez un emploi sur le Pays de Vitry, n'hésitez pas à contacter « Le Relais » pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de propositions de missions.

Le chantier d'insertion « Le Pays fait son Jardin », quant à lui, a accueilli une trentaine de salariés sur une activité de maraîchage biologique. Les légumes ainsi cultivés ont permis de livrer quelque 165 paniers par semaine aux adhérents du Jardin. Temps fort de l'année 2018 : la participation au Salon bio « La Terre est notre Métier » en Septembre,

avec des essais variétaux de tomates et choux, l'approvisionnement du Lycée hôtelier de La Guerche en vue de la préparation d'un repas de 200 couverts, des visites de l'exploitation par des élèves en formation agricole, et la vente de légumes au Marché de producteurs.

« Le Parc Mob » compte pour sa part une vingtaine de scooters répartis chez 8 garagistes de proximité pour répondre aux besoins de mobilité des demandeurs d'emploi. Trois nouveaux scooters ont pu être achetés en 2018 grâce aux subventions des C.C.A.S. de Martigné-Ferchaud, Retiers et collectivement Châteaubourg, Domagné et Argentré-du-Plessis.

Enfin, notre participation au « BiauJardin » de Retiers s'est illustrée par l'organisation, au printemps, d'un Atelier Semis sur le site de notre Chantier d'insertion au Theil, et l'investissement régulier de nos salariés sur l'activité de jardinage ou

encore le temps fort organisé à l'occasion de la Semaine bleue au sein de l'EHPAD de Retiers.

Coordonnées :
6, rue Louis Pasteur, 35240 RETIERS
02 99 43 60 66

33, boulevard de Châteaubriant
35500 VITRY | 02 23 55 15 60
contact@lerelaispourleemploi.fr
www.lerelaispourleemploi.fr

Ouverture au public :
Lundi : 9h-12h
Du mardi au vendredi : 9h-12h, 14h-17h
(le mercredi sur l'antenne de Vitry)



Relais intercommunal parents assistants maternels et enfants

Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels et Enfants (RIPAME) est un lieu ressource pour les futurs parents, parents et professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et gardes à domicile).

Le RIPAME a une mission d'information sur les différents modes d'accueil auprès des futurs parents et parents (accueil collectif, accueil chez un assistant maternel et garde à domicile). Le service transmet également de l'information de premier niveau sur la contractualisation avec un professionnel de l'accueil individuel (contrat de travail, rémunération, aides de la CAF, déclaration Pajemploi).

Des permanences d'accueil téléphoniques ou physiques (avec ou sans rendez-vous) sont proposées à :

- Retiers (Maison du développement) les mardis de 14h à 19h, le mercredi de 8h30 à 12h et les vendredis de 13h30 à 16h30
- Martigné-Ferchaud (Maison des permanences) les mardis de 14h à 17h
- Janzé (Les Halles) les mercredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Le RIPAME anime également des matinées d'éveil dans les sept espaces jeux du territoire.

A Brie, l'espace jeux est ouvert tous les vendredis matins (9h à 11h30) hors vacances scolaires. Les ateliers sont animés en collaboration entre le RIPAME et l'association gestionnaire : une éducatrice de jeunes enfants intervient un vendredi tous les 15 jours et les adhérents animent les autres séances du vendredi. Les espaces jeux sont des lieux de découverte, d'exploration et de socialisation pour les enfants de quelques mois à 3 ans accompagnés d'un adulte référent (parents, assistants maternels, garde à

Ripame

domicile, grands-parents). Ces matinées sont également des lieux ressource et d'échange pour les adultes. L'éducatrice de jeunes enfants accompagne les parents et soutient les assistants maternels dans leur professionnalisation.

Pour répondre aux besoins de l'enfant et à son rythme, l'éducatrice de jeunes enfants propose, durant ces matinées, des ateliers de motricité, d'éveil musical, de jeux libres etc...

Tout au long de l'année, le RIPAME organise des soirées conférences à destination des parents et des professionnels de la petite enfance, des soirées échanges de pratiques professionnelles, des sorties, des spectacles...

En savoir plus : RIPAME Roche aux Fées Communautés au 02 99 43 44 16 ou par mail : ripame@ccprf.fr

ADMR

Premier réseau associatif français de proximité, l'ADMR est la référence du service à la personne depuis près de 70 ans. Par conviction et engagement, le quotidien de nos clients est notre métier. A l'ADMR, nous sommes reconnus pour nos compétences et notre expérience.

Notre association propose plusieurs services dont, entre autres :

Le service d'aide à domicile

Ce service est destiné aux personnes âgées, en situation de handicap et aux familles. Les aides à domicile vous permettent de vous aider dans les gestes de la vie quotidienne : aide au lever et au coucher, ménage, entretien du linge, préparation des repas, courses, promenade, accompagnement de la personne...



Aide à domicile

Le service d'aide aux familles



Aide aux familles

Si vous avez besoin d'un soutien, de conseils, l'ADMR vous propose l'intervention de professionnels pour vous aider dans les moments de vie difficiles : grossesse, naissance, famille nombreuse, famille recomposée, hospitalisation, séparation, maladie...

Le portage de repas

La livraison de repas contribue, avec les autres types d'intervention à domicile, à une amélioration très nette de la qualité de vie des personnes. Elle permet aux personnes dépendantes de rester à domicile ; elle crée un certain lien social notamment entre les intervenants et les bénévoles du service et des personnes parfois très isolées ; ou tout simplement, elle facilite la vie. Le tarif est de 9,50€ par repas, livraison incluse.



Portage repas

Le service de petit bricolage et jardinage

L'ADMR met à votre disposition un professionnel compétent véritable « homme toutes mains » qui saura répondre à vos besoins et s'adapter à vos exigences pour effectuer vos petits travaux de bricolage et de jardinage : changer un joint, monter une étagère, poser un store ou un rideau, désherber, tailler les haies, ramasser les feuilles, tondre... Nous intervenons rapidement ! Le coût est de 23 € l'heure + 0,50 € du km



Petit bricolage

L'accueil de jour « Aux P'tits bonheurs »

Ce service s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de troubles apparentés, souffrant de solitude et d'iso-



lement ou en perte d'autonomie. L'objectif est de proposer un lieu de socialisation pour les personnes accueillies, d'améliorer la vie des personnes et de leur entourage en maintenant et/ou améliorant leur autonomie dans les activités de la vie quotidienne, et d'offrir un espace de répit pour les aidants.



Accueil de jour

Le bistrot Mémoire est un lieu d'accueil et d'accompagnement des personnes vivant avec des troubles de la mémoire ainsi que de leurs aidants, proches et professionnels. Lors de ses séances, des thèmes d'échange ou interventions peuvent être proposés (découverte de la sophrologie, Contes en pays gallo, mieux communiquer avec son proche malade...)

Le 2^e mardi du mois à Janzé

Le 4^e jeudi du mois à La Guerche de Bretagne de 15h à 17h30

Renseignements à l'accueil ADMR Les Dolmens JRS ou cafedesmemoires@gmail.com

La téléassistance

En partenariat avec ARKEA, l'ADMR vous propose un service de téléassistance.

La téléassistance vous permet d'activer l'alerte en cas de chute de malaise ou d'intrusion. Ce service permet la mise en relation avec le centre d'écoute qui prévient vos proches ou alerte les secours si nécessaire.



Téléassistance

L'abonnement débute à 24,90 € par mois.

INFOS

Horaires d'ouverture

Le village ADMR de Janzé :

Du lundi au vendredi : 8h00 à 18h00
Le samedi : 8h30 à 12h30
9 rue Clément Ader 35150 JANZÉ
02 99 47 04 50
accueil.janze@admr35.org

Le service d'aide à domicile :

A Janzé : tous les jours sur RDV
A Piré sur Seiche (dans les locaux de la mairie) : 2 fois par mois (contacter le village des services pour jours de présence)

Office des Sports

L'Office des Sports du Pays de la Roche-aux-Fées intervient sur l'ensemble du Pays de la Roche-aux-Fées dans le but de promouvoir le sport sur le territoire.

Lors de l'**assemblée générale du vendredi 25 janvier 2019 à 20h00** à EANCE, il sera présenté le fonctionnement de l'association, son bilan moral, sportif et financier, ses projets pour la saison 2019/2020 et ses tarifs.

L'assemblée générale est ouverte à toutes les associations sportives adhérentes du Pays.

L'adhésion est gratuite mais obligatoire pour bénéficier des services.

L'élection des nouveaux membres se fait à cette réunion.

2019, sera marqué par les 25 ans d'existence de l'Office des Sports lors du Challenge foot « Alain Durand » qui se déroulera le samedi 11 mai 2019.

Par ailleurs, la réunion des associations

aura lieu le vendredi 28 juin 2019 à Retiers pour établir un bilan de la saison écoulée et préparer la saison sportive 2019/2020.

Enfin, parmi les différentes activités proposées, l'Office des Sports organise des stages de perfectionnement pour les jeunes licenciés et des stages Vac'en Sport ouvert à tous les enfants pendant chaque vacances scolaires.

Les prochains stages Vac'en Sport vont se dérouler **les 3 et 4 janvier, les 18 et 19 février et les 18 et 19 avril 2019.**

De plus, cette année, il a été ouvert une école d'activités physiques de pleine nature le mercredi matin en plus des écoles multisports déjà existantes à Amanlis, Coësmes, Essé et Martigné-Ferchaud.

Vous, association :

Adhésion obligatoire et gratuite pour bénéficier des services de l'Office des Sports.

- Formation de cadres bénévoles.
 - Interventions auprès des associations sportives.
 - Remboursement de formation de cadres bénévoles, 20€/jour/personnes.
- Pour toute information et inscription se rendre sur le site de l'Office des Sports ou s'adresser à Françoise LE-MAITRE, secrétaire, le vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h30.**

Office des Sports du Pays de la Roche-aux-Fées

16, Rue Louis Pasteur - 35240 RETIERS

Tél. 06 45 66 94 31

E-mail : contact@osprf.asso.fr

Site internet :

www.osprf.wordpress.com

Possibilité de bénéficier du transport à la demande de la Roche aux Fées Communauté : 02 99 43 64 87.

Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré

Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré est un établissement public de coopération intercommunale ayant pour compétence première l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot). Il intervient également directement auprès des communes en matière de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour leurs projets d'urbanisme (élaboration des PLU, cartes communales, lotissements, ZAC, etc.) et d'équipements publics.

Le Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré regroupe 2 intercommunalités (Vitré Communauté, Roché aux Fées Communauté) rassemblant 62 communes.

Depuis 1er juillet 2015, le Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré instruit pour le compte des communes de Roché aux Fées Communauté les autorisations du droit des sols (permis de construire, déclarations préalables...).

L'instruction des permis de construire et autres autorisations a longtemps été assurée gratuitement par les services de l'Etat. La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové dite loi ALUR a modifié les règles applicables en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme en réservant, à compter du 1er juillet 2015, la mise à disposition des services de l'Etat aux communes membres des EPCI de moins de 10 000 habitants.

Cette réforme a fait l'objet d'une réflexion approfondie qui a conduit à proposer la création d'un service instructeur au niveau du Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré.

Ce service a pour mission d'étudier et d'instruire toutes les demandes d'autorisations avant leur délivrance. Il travaille en collaboration avec les communes afin de vérifier la conformité des projets par rapport à la législation et les règles en vigueur.

La mairie de chaque commune reste le lieu de renseignements et de dépôt des dossiers. Les maires restent compétents pour la délivrance des autorisations.

De même, les demandes de renseignements sur les Plans Locaux d'Urbanisme et les informations sur les dossiers en cours d'instruction sont données par chaque commune.

Le Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré est situé à la Maison de l'Eau à Châteaubourg.

Commune de Brie - Bilan d'activité depuis la création du service



Montant de la prestation



Le recensement se déroule dans votre commune

Du 17 janvier au 16 février 2019

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

Il détermine la population officielle de chaque commune.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement).

Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez par internet comme déjà 4,9 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

Le recensement de la population est gratuit.

Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment



convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

► Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ».

Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter.

Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles.

Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

► Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez.

Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous.

Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 31 tonnes de papier en 2018. On a tous à y gagner !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que

les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois.

Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données.

Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR, À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

Les 2 agents recenseurs recrutés par la mairie sont :

► Mathilde HARDY qui interviendra sur la moitié sud du bourg et la campagne sud.

► Ida PINAULT qui interviendra sur la moitié nord du bourg et la campagne nord.

Ces agents se présenteront chez vous, munis de leur carte officielle.

Merci de leur réserver un bon accueil.



La défense et vous

Le parcours citoyen est un partenariat Défense / Education qui se divise en trois étapes obligatoires.

Tout d'abord l'enseignement de défense qui est un enseignement obligatoire et transdisciplinaire qui a pour but de renforcer le lien Armées-Nation, tout en sensibilisant les jeunes au devoir de défense. Cet enseignement s'inscrit dans les programmes des établissements d'enseignement du second degré. Dispensé au collège en classe de troisième puis au lycée, en classe de première, il est l'un des éléments du socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire. Dans le cadre d'un partenariat spécifique avec le ministère de l'Education Nationale, le ministère de la Défense soutient des projets pédagogiques élaborés par un groupe d'élèves à l'échelle d'une classe, d'un établissement ou d'un ensemble d'établissements. Ces projets doivent avoir pour thème, la Défense, le patrimoine militaire ou la mémoire des conflits du XX^e siècle. Rendez-vous sur www.eduscol.education.fr.

Puis arrive le deuxième temps du parcours qui est le recensement, obligatoire depuis 1999 pour tous les garçons et les filles âgés de 16 ans. Ils doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger et ce entre la date anniversaire de leur 16 ans et les 3 mois qui suivent. La Mairie délivre une attestation de recensement, depuis une loi de juillet 2015, ce document obligatoire n'est plus suffisant pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen (BEP CAP BAC Conduite accompagnée...). En effet c'est maintenant le certificat individuel de participation à la JDC qui est nécessaire. Il faut donc que la JDC ait été effectivement effectuée.

Le recensement favorise l'inscription automatique sur les listes électorales.

Enfin, le troisième volet du parcours qui est la JDC - Journée Défense et Citoyenneté- ex JAPD (Journée D'appel de Préparation à la Défense). La JDC est un rendez vous obligatoire et indispensable entre les jeunes et la défense. Elle concerne tous les jeunes Français, garçons et filles entre 17 et 25 ans. Les jeunes ayant fait l'objet d'un recensement tardif ont en effet jusqu'à 25 ans pour effectuer leur JDC. La JDC est un acte citoyen, c'est connaître ses droits et ses devoirs et être capable d'intervenir au profit d'autrui (Initiation au Secourisme). C'est une information sur la défense, ses exigences et ses enjeux. La JDC c'est aussi une aide à l'insertion par des tests de détection qui permettent au besoin, une orientation vers des structures d'aides et c'est enfin une aide au recrutement par une information sur les opportunités professionnelles de la défense.

En effet, n'oubliez pas que malgré un contexte budgétaire difficile et une tendance à la diminution régulière des effectifs militaires, nos forces armées recrutent tous les ans plusieurs milliers de jeunes dans les trois armes, Terre, Air et Marine et dans des centaines de métiers différents. Ces recrutements se font à tous les niveaux scolaires du Brevet des Collèges à BAC + 5. Un mot pour la Gendarmerie qui bien que désormais rattachée au Ministère de l'Intérieur et plus au Ministère de la Défense recrute elle aussi tous les ans des milliers de jeunes. **Coordonnées du BSN de Rennes : Bureau du Service National, 62 Bd de la Tour d'Auvergne 35000 Rennes Tél. 02 23 44 50 01.**

Le service civique

Le service civique n'est pas un service militaire et recouvre des réalités diverses. Il peut s'inscrire dans le domaine militaire car l'armée est une administration comme d'autres et à ce titre offre des opportunités. Mais, le service civique c'est la possibilité pour un jeune de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap, de s'engager dans une mission au service de la collectivité. Indemnisé 580 € par mois, cette mission peut être réalisée au service d'une association, fondation, ONG, ou auprès d'un organisme public, collectivités territoriales, établissement public ou administration d'état ou encore une ambassade ou consulat. Cette mission n'est pas un stage, mais une véritable première expérience qui permet une meilleure insertion dans le monde du travail. Elle est d'ailleurs mieux rémunérée qu'un simple stage et les volontaires de service civique bénéficient d'une protection sociale. Le service civique s'effectue en France ou à l'étranger. www.service-civique.gouv.fr

Il existe désormais une application téléchargeable sur smartphone pour avoir toutes les informations sur le parcours défense, avec un espace personnel pour suivre votre propre parcours.

La garde nationale

La Garde Nationale est la nouvelle forme de la Réserve Opérationnelle de premier niveau (RO1). La réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2) est composée de tous les ex-militaires d'actives soumis à une obligation de disponibilité durant les 5 ans suivant leur départ des forces armées, cela représente en 2017, 72.000 hommes dont 7300 en activité et soutien actif. La garde Nationale est un engagement de cinq ans où chaque jeune d'au moins 17 ans, recevra une formation spécifique et sera affecté dans un service de l'armée de la gendarmerie ou de la police, pour venir en soutien aux personnels. <http://www.gouvernement.fr/garde-nationale>

La service national obligatoire

A l'occasion du conseil des ministres du mercredi 27 juin 2018, les grandes lignes du Service national universel (SNU) proposées par le groupe de travail piloté par le général Ménaouine ont été validées par le gouvernement. A savoir une première phase obligatoire pour les jeunes de 16 ans d'une durée d'un mois et une seconde pour les 16-25 ans basée sur le volontariat d'une durée minimale de 3 mois.

Les textes définitifs ne sont toujours pas publiés et nous en saurons plus dans les mois qui viennent quant à la texture exacte de ce Service National Universel et son articulation avec les organisations existantes.

**Votre Correspondant Défense
Jean-Jacques FOUCHER
Tél. 06 14 83 12 41**

Prélèvement à la source

Les 10 choses à savoir sur le prélèvement à la source (Source : DRFIP)

Avec le PAS, on ne change pas le montant de l'impôt dû

Le prélèvement à la source est une réforme qui touche uniquement le recouvrement de l'impôt sur le revenu. On ne change pas la manière de calculer l'impôt dû. Si votre situation personnelle n'a pas changé, vous payerez le même montant d'impôt que les années antérieures. Si vous étiez non imposable, vous le resterez.

Ce qui change, c'est la manière de collecter l'impôt. À compter de janvier 2019, il n'y aura plus de mensualités ni de paiement de l'impôt par tiers. Ces formes de paiement de l'impôt disparaissent : elles sont remplacées par un paiement contemporain de l'impôt.

Attention !

Cette réforme ne concerne que l'impôt sur le revenu. Vous continuerez à régler votre taxe d'habitation et votre taxe foncière comme auparavant.

Le PAS sera effectué tous les mois de l'année

Parler du paiement contemporain de l'impôt, c'est dire que vous payerez de l'impôt sur vos revenus au fur et à mesure que vous touchez ces revenus. D'habitude, si vous êtes imposable, une fraction de vos revenus sera prélevée chaque mois pour payer votre impôt. Ce mode de prélèvement permet des prélèvements plus réguliers et moins importants que lorsque le paiement était effectué par tiers ou par mensualité.

Par exemple, si votre impôt sur le revenu s'élève à 1200 euros par an, en payant par tiers, vous deviez verser 400 euros dès le mois de février puis 400 euros supplémentaires en mai. Si vous étiez mensualisé, vous deviez verser 120 euros par mois pendant 10 mois. Avec le prélèvement à la source, vous verserez 100 euros par mois.

Le montant de l'impôt dû ne change pas, mais le paiement est mieux réparti dans le temps, ce qui facilite la gestion du budget familial.

Si vous êtes salarié, c'est votre employeur qui prélèvera l'impôt dû sur chacun de vos bulletins de salaire

Au printemps 2018, lorsque vous avez fait votre déclaration d'impôt en ligne, l'administration fiscale vous a communiqué votre taux de prélèvement à la source. Ce taux correspond globalement au pour-

centage du montant d'impôt dû sur le montant des revenus imposables. C'est ce taux qui sera transmis automatiquement à l'organisme qui vous verse des revenus.

Votre employeur ne connaît rien d'autre sur vous que le taux transmis par l'administration.

Le principe du prélèvement à la source est celui d'une retenue effectuée à la source du revenu. C'est donc l'organisme qui vous verse des revenus qui fera ce prélèvement, avant de vous verser vos revenus. Si vous êtes salarié, c'est votre employeur qui fera le prélèvement sur votre salaire. Si vous êtes retraité, ce prélèvement sera réalisé par votre caisse de retraite. Si vous êtes à la recherche d'un emploi, c'est Pôle Emploi qui s'en chargera. Pour le cas où vous avez plusieurs employeurs ou plusieurs caisses de retraite, chaque organisme fera un prélèvement sur les revenus qui vous sont versés.

Ces prélèvements commenceront en janvier 2019. Mais les échanges d'information entre les collecteurs et l'administration fiscale ont commencé dès le mois de septembre 2018. Cela permettra aux entreprises, aux collectivités locales, aux administrations qui le souhaitent d'afficher des informations sur le prélèvement à la source sur le bulletin de salaire de leurs employés dès le mois d'octobre. Si votre employeur a choisi de faire cette préfiguration, vous pourrez voir quel taux vous sera appliqué et quel montant sera retenu sur votre salaire pour payer votre impôt.

À ce stade, ces informations vous sont données à titre de simulation et aucun prélèvement ne sera effectué sur votre salaire.

Attention !

Le montant de votre retenue à la source correspond à la multiplication de votre taux de PAS par votre revenu net mensuel imposable.

Dès le mois de janvier 2019, si vous êtes imposable, votre employeur vous versera un salaire net d'impôt sur le revenu. Le montant prélevé par votre employeur sur votre salaire sera immédiatement reversé à l'administration fiscale. Les sommes prélevées sur votre salaire seront affichées sur votre espace personnel sur impots.gouv.fr. Ainsi, en décembre 2019, vous aurez globalement payé l'impôt dû au titre de l'année 2019.

Au printemps 2020, vous déclarerez en ligne le montant des revenus que vous aurez gagnés en 2019. Au moment de publier votre avis d'impôt, l'administration fiscale comparera le montant total

de l'impôt dû avec le montant des prélèvements qui auront été réalisés tout au long de l'année 2019. Si les sommes correspondent, il n'y a plus rien à payer. Si vous devez un peu plus d'impôts que ce qui a été prélevé par votre employeur, l'administration fiscale vous demandera de verser un complément, en septembre 2020. Si au contraire le montant de votre impôt est moins important que prévu, l'administration fiscale vous remboursera la différence par virement, à compter du mois d'août 2020.

Attention !

A titre exceptionnel, les personnes qui emploient directement un salarié à domicile n'auront pas à réaliser le prélèvement à la source durant l'année 2019. Elles continuent à payer leur salarié comme à leur habitude. Si l'employé à domicile est imposable, il payera son impôt sous forme d'acomptes à partir du mois de septembre 2019.

Si vous touchez des revenus non salariés, c'est l'administration fiscale qui prélèvera l'impôt dû sur votre compte bancaire

Dans certains cas, ce n'est pas un organisme qui vous verse les revenus que vous touchez. C'est le cas par exemple si vous êtes un travailleur non salarié, si vous avez des revenus fonciers ou bien si vous recevez une pension alimentaire. L'impôt à la source sur ce type de revenus sera donc prélevé directement par l'administration fiscale sur votre compte bancaire le 15 de chaque mois : ce prélèvement est appelé « acompte contemporain ».

Attention !

Si vous percevez à la fois un salaire et des revenus fonciers, vous paierez votre impôt en deux parties : pour une part via une retenue sur votre salaire et pour l'autre part d'un acompte prélevé sur votre compte bancaire.

Le montant de l'imposition due chaque mois est défini au moment où vous déposez votre déclaration d'impôt

Le taux de prélèvement à la source qui vous sera appliqué au mois de janvier 2019 a été calculé au printemps 2018, au moment où vous avez fait votre déclaration d'impôt en ligne. Le montant de votre acompte contemporain a été calculé au même moment. L'un et l'autre tiennent compte de vos revenus, de vos charges et de votre situation de famille.

Si vous n'avez pas déposé votre déclaration de revenus, le taux de prélèvement à la source qui vous sera appliqué correspondra à un barème défini par la loi. Ce barème ne tiendra compte ni de votre situation personnelle ni de vos charges.

Attention !

Avec le prélèvement à la source, il reste nécessaire de déposer une déclaration de revenus tous les ans.

Vous pourrez ajuster votre prélèvement à tout moment sur impots.gouv.fr

Le prélèvement à la source est une réforme qui vous permet de piloter le recouvrement de votre impôt.

Si vous le souhaitez, vous pouvez choisir de modifier la répartition de vos prélèvements. Par défaut, votre conjoint et vous avez le même taux de prélèvement. Mais si vos revenus sont très différents, vous pouvez avoir un intérêt à choisir des taux individualisés. Au final, le montant total de l'impôt payé par le couple sera le même, mais cette option permet d'attribuer un taux plus faible au conjoint dont les revenus sont les plus faibles. Le conjoint dont les revenus sont les plus importants aura un taux plus important. Cela rétablit la progressivité de l'impôt.

Si vous touchez des revenus fonciers ou si vous êtes un travailleur non salarié, vous pouvez choisir que vos acomptes soient prélevés une fois par trimestre plutôt que tous les mois.

Attention !

Si vous venez d'arriver en France ou si vous entrez dans la vie active, l'administration fiscale ne vous connaît pas. Elle ne pourra donc pas transmettre un taux de prélèvement adapté à votre situation à votre entreprise. Pour éviter que votre entreprise applique un taux inadéquat sur votre salaire, allez sur votre espace personnel sur impots.gouv.fr et signalez-vous : l'administration fiscale calculera un taux de prélèvement adapté à votre situation et le transmettra dès le mois suivant à votre employeur.

Si votre situation personnelle change, vous pouvez le signaler sur votre espace personnel dès le 2 janvier 2019, l'administration fiscale calculera immédiatement un nouveau taux plus adapté à votre situation

Si vos revenus changent, par exemple si vous partez en retraite ou si vous trouvez un emploi, ou bien si votre situation familiale évolue, par exemple si vous vous mariez ou en cas de naissance d'un enfant, le montant de votre impôt change. Signalez tous ces changements sur



votre espace personnel sur impots.gouv.fr, et l'administration calculera immédiatement un nouveau taux qui tiendra compte de l'évolution de votre situation. Ce taux sera transmis dès le mois suivant à votre employeur.

Ce service sera disponible à compter du 2 janvier 2019.

Si vous bénéficiez d'un crédit d'impôt pour vos investissements locatifs, votre garde d'enfant ou votre aide à domicile, un acompte de 60 % vous sera versé dès le 15 de janvier sans démarche de votre part

Les crédits d'impôts ne sont pas intégrés dans le calcul du taux de prélèvement à la source.

C'est une bonne chose dans la mesure où de très nombreux crédits d'impôts n'ont pas vocation à se reproduire d'une année sur l'autre. C'est le cas par exemple du crédit d'impôt accordé en cas de changement de chaudière. La situation est différente pour les crédits d'impôts récurrents. C'est pourquoi, concernant la garde d'enfants, l'aide à la personne, l'hébergement en EPDHAD, les dons et les dépenses d'investissement locatif, un mécanisme de remboursement anticipé est mis en place : l'administration fiscale versera 60 % du montant du crédit d'impôt auquel vous aviez droit en 2018 sur votre compte bancaire dès le 15 janvier 2019. L'intitulé du virement sera « crédit d'impôt à la source ». Le solde vous sera versé en août 2019. De cette façon, vous ne faites jamais d'avance de trésorerie à l'État.

Attention !

Ce remboursement est effectué de manière totalement automatique : vous n'avez aucune démarche à faire.

En 2019, vous bénéficierez d'un effacement de l'impôt dû sur tous les revenus courants que vous avez gagnés en 2018

Au printemps 2019, lorsque vous déclarerez les revenus perçus en 2018, vous devrez distinguer les revenus courants et les revenus exceptionnels. Les revenus courants sont ceux qui sont prévus dans votre contrat de travail et ceux qui se reproduisent tous les ans. L'impôt dû sur ces revenus sera « effacé ». Vous ne paierez des impôts que sur les revenus exceptionnels que vous avez perçus en 2018. Par exemple, vos salaires ou vos loyers seront compris comme des revenus courants. En revanche, la vente de votre pas de porte ou votre prime de départ en retraite seront des revenus exceptionnels.

Attention !

Si vous demandez le remboursement des jours accumulés sur votre compte épargne temps, ces revenus seront considérés comme courant jusqu'à 10 jours. Les jours supplémentaires seront considérés comme des revenus exceptionnels.

Si vous avez des questions, un seul réflexe : impots.gouv.fr

Pour vous permettre de piloter votre prélèvement à la source, vous disposez d'un outil dédié accessible sur votre espace personnel sur impots.gouv.fr. Vous pourrez à tout moment y modifier votre taux, signaler un changement de vos revenus ou une évolution de votre situation personnelle, suspendre le prélèvement d'un acompte et suivre en temps réel les prélèvements réalisés.

Des informations complémentaires sur le prélèvement à la source sont disponibles sur le site : prelevementalasource.gouv.fr

Si vous avez des questions, vous pourrez contacter la plate-forme téléphonique dédiée au prélèvement à la source au 0 811 368 368. Cet appel sera gratuit à compter du 1er janvier 2019.

Attention !

Il est conseillé à chaque membre d'un foyer fiscal de créer son propre compte sur le site impots.gouv.fr avec si possible sa propre adresse de messagerie.

Ainsi, vous êtes individuellement « le pilote » dans le choix de vos options.

Mise en place du répertoire électoral unique (REU)

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee.

Les principales évolutions introduites par la réforme :

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre de l'année en cours.

Actuellement, passé cette date et sauf cas limitativement définis, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin de l'année suivante.

Grâce au répertoire électoral unique, vous pourrez, à compter du 1^{er} janvier 2019, vous inscrire toute l'année ! Toutefois, il subsiste une date limite d'inscription avant chaque scrutin, fixée au 6^e vendredi précédant le scrutin.

Pour pouvoir voter aux élections Européennes qui se dérouleront le 26 mai 2019, vous pouvez donc vous inscrire jusqu'au vendredi 31 mars 2019.

La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales, notamment :

- elle permet aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrit sur la liste électorale de la commune ;

- pour les Français établis à l'étranger, elle supprime la possibilité d'être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

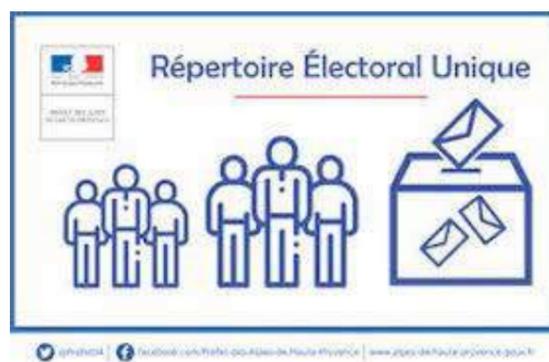
Pour les services communaux et consulaires, la loi n° 2016-1048 introduit plusieurs changements importants :

- les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année ;

- la décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le maire ou l'autorité consulaire, avec contrôle a posteriori par une commission de contrôle ;

- l'Insee applique directement dans le répertoire électoral unique (REU) les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

Les listes électorales issues de la révision 2017/2018 restent en vigueur pour les scrutins intervenant d'ici le 10 mars 2019.

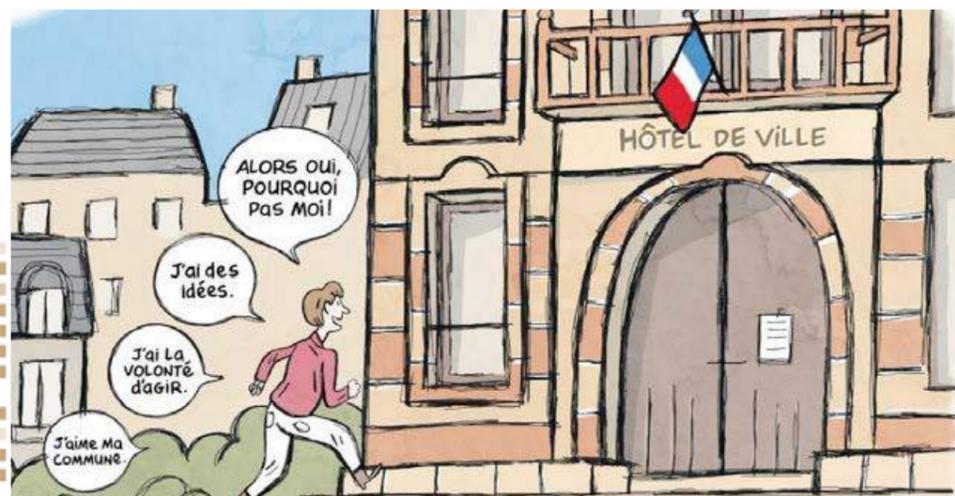


Elu.e demain : pourquoi pas moi ?

Dans 15 mois, les 1 232 conseils municipaux bretons vont remettre leurs mandats en jeu lors des élections de mars 2020. Au total pour la Bretagne ce seront plus de 22 000 élu.e.s municipaux.ales qui, pour certain.e.s se prépareront à repartir pour un nouveau mandat, mais le plus souvent à faire connaissance et apprivoiser la fonction d'élue.e locale.

Il faut pour cela que des citoyen.ne.s se posent cette question. Qu'ils en mesurent les contraintes et les enjeux. Qu'ils se renseignent, qu'ils y réfléchissent avec d'autres, en particuliers des élu.e.s actuels ou anciens.

Le service du bien commun vaut au moins qu'on s'interroge et qu'on en parle autour de soi !



Contact :
Association Régionale
d'Information
des Collectivités
territoriales
02 99 41 50 07
www.aric.asso.fr

Déclarations Préalables accordées en 2018

DEMANDEUR	TERRAIN	PROJET	DATE
MOREAU Christian	22, rue d'Anjou	Extension	18/5/2018
Commune de Brie	Lot A - allée de la prairie de l'Ise	Création d'un lot à bâtir	22/2/2018
Société Immoconfort	La Sancerie	Pose de panneaux photovoltaïques	23/2/2018
BENON David	15, rue du Coteau	Pose d'un vélux et aménagement de comble	17/4/2018
MENARD Michel	Le Bois Bouetel	Modification d'une fenêtre	14/4/2018
LACIRE Gilles	La grande maison neuve	carport	25/5/2018
LACIRE Gilles	La grande maison neuve	Abri de jardin	25/5/2018
BONNEAU Sylvie	30 Allée de la prairie	Changement porte de garage + clôture + portillons + volets roulants + porte d'entrée	28/6/2018
DENIS Philippe	22 Allée de la prairie	Abri de jardin	19/7/2018
DEBROISE Jérémy - GINGUENE Emilie	Maubusson	Pose de vélux, d'une verrière et d'une clôture	23/7/2018
GUILLAUMEUX Lénaïck	Le Petit long pré	Changement d'une porte de grange par une baie vitrée	22/7/2018
LEGROS Steeve	La basse ripaudière	Création de vélux + pose d'une clôture	4/8/2018
DEBROISE Jérémy - GINGUENE Emilie	Maubusson	Pose d'un vélux supplémentaire	13/8/2018
POUPELIN Stéphane	7, rue du Raize	Modification clôture + pose d'un brise-vue	23/9/2018
DELAHAYE Pascal	La Moustière	Abri 2 roues	26/10/2018
LEGENDRE Didier	La Peroiserie	Extension	18/10/2018
HERCOUET Sylvain	Les Martinières	Abri de jardin	EN COURS
AUFFRAY Jérémy	Corbes	Modification et création d'ouvertures + surélévation du garage	EN COURS
DOUARD Maxime	10, rue du Coteau	Piscine	EN COURS

Permis de Construire accordés en 2018

DEMANDEUR	TERRAIN	PROJET	DATE
LANDEL Christophe	La Pommerais Benten	Rénovation (création d'ouvertures + ravalement + aménagement de comble)	26/3/2018
Ferme du Bas Breil	Le Bas Breil	Aménagement d'un fournil dans hangar agricole	19/4/2018
ISRAEL Dominique	La Godinière	construction d'un garage	20/6/2018
DUPUIS Jean-Claude	Beauchêne	construction d'un préau	9/10/2018
Aiguillon construction	1 Rue du coteau	Modificatif du permis initial sur des aspects techniques	13/7/2018
GAEC de la rivière	La rivière Montalembert	Construction d'une unité de méthanisation	EN COURS
GAEC de la rivière	La rivière Montalembert	Extension d'une stabulation à logettes pour vache laitière	26/11/2018
GAEC de la rivière	La rivière Montalembert	Construction d'une stabulation pour génisses	28/11/2018



Les manifestations 2019

Janvier

- 8 janvier** : Assemblée Générale de Graines d'éveil
- 11 janvier** : Vœux de la Municipalité
- 17 janvier** : Assemblée générale du club de l'amitié et galette des rois.

Février :

- 7 février** : Club de l'amitié : Chandeleur

Mars

- 2 mars** : Repas de la Chasse
- 8 mars** : Don du sang
- 17 mars** : Miniatures agricoles et bateaux modélisme organisé par le Comité des Fêtes
- 29 mars** : Soirée commande de fleurs et plants potagers

Avril

- 6 avril** : Fest'œuf organisé par l'APEL
- 20 avril** : Lâcher de truites organisé par le Comité des fêtes
- 20 avril** : Repas de printemps du Club de l'amitié
- 27 avril** : Lâcher de truites organisé par la Chasse St Hubert

Mai

- 8 mai** : Commémoration de l'Armistice 39-45
- 11 mai** : Spectacle de Wally « destructuré » organisé par la commission culture de Brie et le service culturel de Roche aux Fées Communauté
- 22 mai** : Don du sang
- 26 mai** : Elections Européennes
- 30 mai** : Concours de palets organisé par la Chasse St-Hubert

Juin

- 8-9-10 juin** : Rencontre des Brie de France en Ariège (09)
- 15 juin** : Fête de l'étang - feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes
- 22 juin** : Kermesse de l'école organisée par l'OGEC

Août

- 2 août** : Don du sang

Octobre

- 18 octobre** : Don du sang
- 19 octobre** : Spectacle de magie de Strobineleer organisé par la commission culture de Brie
- 19 octobre** : Repas d'automne du club de l'amitié

Novembre

- 9 novembre** : Repas et soirée dansante du Comité des fêtes
- 11 novembre** : Commémoration de l'Armistice 14-18

Décembre

- 14 décembre** : Kermesse de Noël + braderie « range ta chambre » de Graines d'éveil
- 18 décembre** : Don du sang
- 19 décembre** : Bûche de Noël du Club de l'amitié
- 20 décembre** : Venue du Père Noël organisée par le Comité des Fêtes

État Civil 2018

Naissances

- 07/01/2018 : Jules BRIONNE
- 19/01/2018 : Nina PITOU
- 23/02/2018 : Hayden THOMAS
- 21/05/2018 : Axel CHARRIER
- 02/06/2018 : Jules GOGER
- 24/08/2018 : Iliana BEAUDOUIN
- 23/09/2018 : Ethan AUFFRAY
- 30/11/2018 : Jinane AABBAD BRAHMI

Mariage

- 07/07/2018 : Isabelle MAURIN et Yoann ROBIEU

Décès

- 09/10/2018 : Bernard PONTRUCHER



*Le Maire et l'équipe municipale
de Brie
vous présentent
leurs Meilleurs Vœux
pour 2019.*

Comité de Rédaction du Bulletin :

Patrick ROBERT, adjoint, responsable de la commission Communication avec Michèle BORDELET - Maryline BRULÉ
Bernard JAMET - Yvon SAMSON - Hélène au secrétariat.

Quelques
Événements
de 2018...



VŒUX DU MAIRE 2018



BRIE DE FRANCE



BRIE DE FRANCE



Accueil des Roumains



11 NOVEMBRE